

CDIP/32/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 mars 2024

# Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Trente‑deuxième session**

**Genève, 29 avril – 3 mai 2024**

Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document contient le rapport annuel sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles qui leur sont associées[[1]](#footnote-2). Le rapport répond à la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) qui, à sa dix‑huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l’année, un rapport annuel sur cette question.
2. Il s’agit du huitième rapport soumis au CDIP conformément à cette demande. Sur la base de la structure contenue dans la décision susmentionnée, le rapport fournit une mise à jour pour 2023 en ce qui concerne :
3. les activités et les initiatives entreprises de manière individuelle par l’Organisation,
4. les activités entreprises par l’Organisation dans le cadre du système des Nations Unies; et
5. l’assistance fournie par l’OMPI à la demande des États membres.
6. Tout au long de la période considérée, l’OMPI s’est pleinement engagée dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le cadre de son mandat. Guidée par le Plan d’action pour le développement, l’Organisation a soutenu la réalisation des ODD par la promotion d’un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui encourage l’innovation et la créativité et favorise la circulation des connaissances et de l’expertise technique entre les pays mais aussi au sein de ces derniers. Si les travaux de lʼOMPI concernaient principalement lʼODD 9, ils ont également porté sur de nombreux autres objectifs et cibles en raison de lʼimportance de lʼinnovation et de la créativité pour leur réalisation.

# Activités et initiatives entreprises de manière individuelle par l’OMPI

1. Cette partie du rapport est structurée comme suit : pour chaque ODD, le rapport met en évidence les principales activités et initiatives entreprises par l’OMPI en 2023 et la manière dont elles contribuent à la réalisation des objectifs correspondants. Bien souvent, les travaux de l’OMPI contribuent à la réalisation simultanée de plusieurs objectifs de développement durable. Les activités sont alors indiquées sous l’ODD auquel elles sont le plus étroitement liées, avec une référence aux autres ODD pertinents.

***ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable***

1. Dans le domaine des **marques et des dessins ou modèles**, l’OMPI a aidé les autorités compétentes et les parties intéressées (communautés locales et producteurs) à identifier, élaborer et protéger leurs appellations d’origine ou leurs indications géographiques, ainsi qu’à améliorer leurs stratégies globales de marque et de commercialisation, afin de soutenir l’intégration des communautés locales et des producteurs dans l’économie mondiale.
2. Les activités suivantes ont été entreprises à la demande des États membres :
* l’organisation d’événements nationaux ou régionaux et de formations, ou la participation à de tels événements, dont l’objectif est d’expliquer l’utilisation stratégique des appellations d’origine et des indications géographiques pour promouvoir le développement durable local et les avantages du système de Lisbonne aux fins de leur protection sur le plan international, et de promouvoir l’utilisation du système de Lisbonne par les communautés et les producteurs locaux;
* des conseils législatifs et politiques ont également été fournis aux membres potentiels et actuels du système de Lisbonne afin d’expliquer le cadre juridique du système de Lisbonne, d’évaluer la compatibilité de la législation nationale avec l’*Arrangement de* [*Lisbonne*](https://www.wipo.int/treaties/fr/registration/lisbon/summary_lisbon.html) *concernant la protection des appellations d’origine et leur enregistrement international*(1967) et/ou l’*Acte de* [*Genève*](https://www.wipo.int/treaties/fr/registration/lisbon/summary_lisbon-geneva.html) *de l’Arrangement de Lisbonne concernant les appellations d’origine et les indications géographiques* (2015), d’élaborer des dispositions réglementaires d’application et/ou de poursuivre le développement de leurs cadres législatif et institutionnel;
* l’organisation d’activités d’assistance technique et de renforcement des capacités pour les autorités compétentes et les parties prenantes intéressées. L’assistance technique comprenait des programmes de renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles et des activités d’évaluation des besoins; les activités de renforcement des capacités comprenaient une aide à l’élaboration et à la mise en œuvre d’appellations d’origine durables et d’indications géographiques par l’intermédiaire de projets tels que *‟Seda de Cajonos”* au Mexique, *‟orégano de la Precordillera de Putre”* au Chili, *‟Kampot‑Kep (Sea) Salt”* au Cambodge, *‟Mongolian pine nuts tree”* en Mongolie, *‟Madd de Casamance”* au Sénégal et *‟Riz de Kovié”* au Togo.
1. Les projets mentionnés ont donné les résultats suivants :
* Dans le cadre de l’ensemble de mesures prises en réponse à la COVID‑19 de l’OMPI[[2]](#footnote-3), les producteurs d’*‟orégano de la Precordillera de Putre”* au Chili, qui ont été touchés par la pandémie, ont reçu de l’aide en vue de renforcer la gestion collective de leurs indications géographiques et d’assurer ainsi un meilleur positionnement de leurs produits sur le marché. Ce projet se poursuivra en 2024 et se concentrera sur la stratégie de marque et la commercialisation des produits. D’autres projets relatifs aux indications géographiques ont été mis en œuvre, à leur demande, au Bangladesh, au Cambodge, au Mexique, en Mongolie et aux Tonga, dans le cadre de l’ensemble de mesures prises en réponse à la COVID‑19 de l’OMPI.
* Dans le cas du ‟[*Madd de Casamance*](https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html)” (un fruit sauvage qui est également une source précieuse de nutrition pour la communauté (ODD 2)), le processus en cours pour obtenir le statut d’indication géographique n’a pas seulement soutenu les objectifs environnementaux de la communauté (ODD 15), mais il a également galvanisé l’autonomisation des jeunes et des femmes (ODD 1 et 5). Les jeunes, par exemple, sont traditionnellement responsables de la cueillette des fruits. Les revenus ainsi générés leur servent à financer leurs études (ODD 4). Les femmes jouent un rôle clé dans la transformation et la vente des jus, sirops et conserves issus des fruits. Elles ont été à l’origine du projet et continuent à jouer un rôle de premier plan en construisant la réputation de leurs produits et en établissant leur chaîne de valeur. En effet, ce sont ces femmes qui ont entrepris la première démarche ayant permis d’obtenir l’indication géographique ‟*Madd de Casamance*”. La demande d’enregistrement de l’indication géographique a été déposée auprès des autorités sénégalaises en novembre 2022 et auprès de l’Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) en avril 2023. Ce projet a été mis en œuvre avec le soutien financier du fonds fiduciaire de la Chine, et en collaboration avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et l’Agence française de développement (AFD). D’autres projets avec le fonds fiduciaire de la Chine ont été mis en œuvre au Cambodge et au Togo.
1. Ces activités ont également contribué aux objectifs de développement durable 1, 4, 5, 8, 10, 15 et 17, plus particulièrement aux cibles 1.4, 2.4, 2.5, 4.4, 5.5, 8.2, 8.3, 15.6, 17.16 et 17.17.
2. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, l’Organisation a contribué à la réalisation de la cible 2.5 grâce aux réunions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l’OMPI (IGC), qui s’est réuni deux fois en 2023. En outre, un groupe d’experts *ad hoc* sur les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles a été mis en place pour traiter des questions juridiques, politiques ou techniques spécifiques.[[3]](#footnote-4) À la demande du comité, le Secrétariat a organisé des réunions virtuelles d’experts *ad hoc* sur les exigences éventuelles en matière de divulgation, ainsi que des réunions techniques virtuelles sur les systèmes d’information, les registres et les bases de données des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. En juillet 2023, l’Assemblée générale de l’OMPI a décidé de renouveler le mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2024‑2025. Un accord a également été conclu sur un programme de travail pour l’IGC en 2024 et 2025. Conformément à la décision des États membres de l’OMPI[[4]](#footnote-5), le Secrétariat a commencé à préparer la conférence diplomatique. Deux réunions ont eu lieu au cours du second semestre 2023. L’IGC s’est réuni en session extraordinaire et est convenu d’un certain nombre de révisions des articles de fond du texte. Le comité préparatoire de la conférence diplomatique a approuvé les modalités d’organisation de la conférence diplomatique, y compris le projet de règlement intérieur, les dispositions administratives et les clauses finales de l’instrument, les dates (du 13 au 24 mai 2024) et le lieu (Genève, siège de l’OMPI).
3. Les programmes WIPO GREEN ont continué à contribuer à la réalisation des cibles 2.4 et 2.a. Lancée à la vingt‑huitième réunion de la Conférence des parties (COP) lors de la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) aux Émirats arabes unis, la deuxième édition du [*Livre sur les technologies vertes*](https://www.wipo.int/web/green-technology-book) présente les tendances technologiques et les solutions pratiques pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant des villes, de l’agriculture et de l’utilisation des sols, ainsi que des secteurs de l’acier et du ciment, qui émettent beaucoup de GES. Cette édition se concentre sur les solutions d’atténuation des changements climatiques et complète la publication de 2022 sur l’adaptation aux changements climatiques. Plus de 600 technologies d’atténuation et d’adaptation au changement climatique ont déjà été recensées pour la collection de livres sur les technologies vertes de l’OMPI dans la [base de données WIPO GREEN sur les technologies](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/collection-collections/146441) innovantes et les besoins. Le livre sur les technologies vertes de l’OMPI a été élaboré en coopération avec les partenaires Climate Technology Center and Network (CTCN) et l’Egyptian Academy of Scientific Research and Technology (ASTR).
4. Les émissions de CO2 d’origine humaine proviennent de deux sources principales : les combustibles fossiles et le changement et la gestion de l’affectation des terres. Bien que les combustibles fossiles soient la source dominante, on estime que l’utilisation (le changement) des terres est responsable de 11% des émissions annuelles de CO2 dans le monde. Le chapitre sur l’[agriculture et l’utilisation des sols](https://www.wipo.int/green-technology-book-mitigation/en/agriculture-and-land-use/index.html) présente des solutions qui répondent aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire et se concentre sur quelques grands secteurs d’émission où l’innovation et la technologie peuvent jouer un rôle important dans l’atténuation du changement climatique. Il examine des technologies d’élevage spécifiques pour la gestion des pâturages et la réduction du méthane, ainsi que des alternatives à la viande et aux produits laitiers. Les rizières inondées étant les principaux émetteurs de GES, le chapitre examine également la culture du riz. Il traite également de l’augmentation du carbone dans les sols, du changement d’affectation des terres, de la gestion des forêts et de l’utilisation de l’agriculture intelligente sur le plan climatique, et présente des solutions technologiques pour l’amélioration des méthodes de culture, la réduction des pertes de récolte et l’amélioration des variétés de riz. Dans la mesure où les changements climatiques exacerbent la vulnérabilité de l’agriculture et des agriculteurs, qui doivent s’adapter à des changements à la fois lents et brutaux, et que la bonne information au bon moment peut être vitale, ce chapitre donne un aperçu de l’agriculture de précision et des types d’outils numériques et de données à la disposition des agriculteurs à un moment où le secteur réagit aux nouvelles tendances de consommation et aux conditions climatiques changeantes.
5. La base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins fournit un catalogue mondial d’innovation gratuit, axé sur les solutions, qui met en relation des solutions durables avec des besoins liés à des problèmes d’environnement ou de changement climatique. Depuis son lancement en 2013, la plateforme compte plus de 2500 utilisateurs enregistrés dans la base de données et a permis plus de 1000 connexions entre les membres du réseau. La base de données comporte une section sur l’[agriculture et la sylviculture](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/10) avec 13 164 entrées.
6. En 2023, WIPO GREEN a poursuivi son [projet d’accélération en Amérique latine](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/news/2020/news_0051.html), qui visait à découvrir des solutions technologiques durables liées à une agriculture intelligente adaptée aux changements climatiques et à renforcer les liens entre les déposants et les fournisseurs de technologies. Le projet s’est articulé autour de la question clé de savoir comment assurer la sécurité alimentaire, face aux défis posés par les changements climatiques et une population en constante augmentation. Comme cela pourrait nécessiter une transformation radicale de l’industrie, avec des investissements systémiques dans l’entrepreneuriat, l’innovation et la technologie numérique et des sciences de la vie, le projet a contribué à réduire le déficit d’information entre les fournisseurs de technologie et les organisations confrontées à des défis environnementaux, en recherchant et en présentant de nouvelles technologies dans ces domaines. Les partenaires du projet comprenaient les offices nationaux de propriété intellectuelle et d’autres entités gouvernementales en Argentine, au Brésil, au Chili et au Pérou. La troisième phase s’est achevée en 2023, et la quatrième phase sera mise en œuvre en 2024, avec un accent accru sur la mise en parallèle. À la fin de 2023, quelque 250 solutions technologiques et 136 besoins ont été téléchargés dans la [collection de l’Agriculture des Nations Unies pour l’Amérique latine et les Caraïbes](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=23952) (cumulative) sur la base de données WIPO GREEN. En conséquence, 21 correspondances et 15 connexions ont été établies.
7. Dans le cadre du [projet d’accélération en Argentine](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/articles/146653?query=&type=BASIC&pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=TYPE&queryFilters.0.value=KNOWLEDGE_MATERIAL), le catalogue contenait une sélection de besoins et de technologies identifiés pour des pratiques agricoles durables, ainsi que des informations détaillées sur une variété de technologies vertes innovantes pour relever les défis environnementaux, tels que la surveillance avancée des cultures, la lutte intégrée contre les ravageurs et la gestion de la rotation des cultures. En 2023, WIPO GREEN a commencé la mise en œuvre d’un projet d’accélération en Uruguay, axé sur les options technologiques intelligentes adaptées au climat pour le bétail. Ce projet a permis d’établir sept liens entre les fournisseurs de technologies et les personnes ayant des besoins.
8. Ces initiatives WIPO GREEN ont également contribué à la réalisation des cibles 13.1 et 13.3.
9. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, la troisième conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, dont le thème est ‟La [propriété intellectuelle et l’innovation pour une agriculture durable](https://www.wipo.int/meetings/fr/2023/ip-development-conference.html)”, s’est tenue dans un format hybride le 24 avril 2023. Cette conférence a rassemblé plus de 600 représentants d’OIG, d’ONG, d’universités et du secteur privé qui ont échangé sur l’importance de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la technologie pour l’agriculture durable, ainsi que sur la nécessité de sensibiliser les agriculteurs et les autres parties prenantes de la chaîne de valeur agricole et de renforcer leurs capacités en matière d’outils de propriété intellectuelle pour le développement technologique. Elle a souligné le rôle de la propriété intellectuelle dans la mise en place d’incitations à l’innovation dans l’agriculture afin de relever les défis mondiaux. Le débat a contribué à la réalisation de la cible 2.4.
10. S’agissant de la mise en œuvre des projets, deux d’entre eux visaient à aider les producteurs agricoles à utiliser le système de propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à leurs produits et pénétrer de nouveaux marchés grâce à des stratégies de marque et de commercialisation. À Oman, 58 récolteurs d’encens ont été formés à la stratégie de marque, à la commercialisation, au marketing et à l’expansion du commerce. Par la suite, plus de 30 stagiaires seront invités à participer à des séances de mentorat individualisées. En Géorgie, 20 producteurs de fromage ont été aidés à valoriser l’indication géographique enregistrée pour le fromage Gouda. En soutenant l’amélioration de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs de denrées alimentaires, ces projets ont contribué à la réalisation de la cible 2.3. Les projets ont également contribué à la réalisation de la cible 8.3. en encourageant la création d’emplois et les possibilités d’emploi, et de la cible 9.b. en ajoutant de la valeur aux produits de base.
11. Un autre projet sur les indications géographiques, la formation et l’accompagnement visait à renforcer le cadre législatif et institutionnel pour la protection des indications géographiques et des droits de propriété intellectuelle connexes, et à accroître la compétitivité des producteurs locaux de produits agricoles dont la qualité est liée à l’origine grâce à l’utilisation stratégique des indications géographiques et des droits de propriété intellectuelle connexes. L’élaboration de stratégies pour l’enregistrement, la commercialisation et la création d’une image de marque pour les produits agricoles dont la qualité est liée à l’origine permettrait de mieux promouvoir ces produits sur les marchés. Les pays bénéficiaires du projet étaient l’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Maroc, la République arabe syrienne, la Somalie et la Tunisie. Ce projet a contribué à la réalisation des cibles 2.4 et 2.a.

***ODD 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien‑être de tous à tous les âges***

1. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a continué sa coopération avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques. À la suite du mémorandum d’accord permettant l’échange d’informations figurant dans le Global Data Hub de l’OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI, signé en 2018, les deux organisations ont coopéré afin de fournir aux États membres des informations actualisées sur les DCI nouvellement proposées et recommandées, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 3.3. Le remplacement des anciennes circulaires sur papier et des supports matériels (CD‑ROM) par des communications électroniques a également contribué à l’objectif de développement durable n° 13.
2. De cette manière, les examinateurs de marques des États membres ont pu rechercher dans la Base de données mondiale des noms de DCI dans un format accessible et utiliser différents filtres pour faciliter la comparaison textuelle entre les DCI et les marques verbales. Grâce à ce nouvel outil, ils ont été en mesure de préserver l’intérêt général en maintenant la gratuité de ces dénominations et leur mise à disposition pour les pharmaciens et les médecins du monde entier, contribuant ainsi à éviter les erreurs de médication. Dans le même temps, les informations sur les marques existantes qui ont été dûment autorisées à être utilisées sur des produits pharmaceutiques sont essentielles pour éviter la contrefaçon dans ce domaine crucial pour la santé et le bien‑être de la population mondiale. Les commissions nationales de pharmacopée et les experts en dénomination des produits pharmaceutiques peuvent également utiliser les données sur les marques figurant dans la Base de données mondiale sur les marques pour éviter de proposer ou de recommander de nouveaux noms de DCI susceptibles de créer une confusion avec des marques existantes, contribuant ainsi à améliorer la pharmacovigilance et à rendre les médicaments plus fiables. En réponse à l’urgence sanitaire causée par la propagation de la COVID‑19, trois éditions spéciales et additifs, contenant 17 DCI proposées pour les principes actifs des vaccins contre les variantes du syndrome respiratoire aigu sévère SARS‑CoV‑2, ont été publiés dans la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI en tant que listes nos. 128 Addendum (édition spéciale consacrée à la COVID‑19) et 129 Addendum 1 (édition spéciale consacrée à la COVID‑19), en janvier et en août 2023.
3. Dans le domaine des **brevets et de la technologie**, la plateforme PAT‑INFORMED proposait un moteur de recherche et une base de données en libre accès pour faciliter lʼaccès des organismes d’approvisionnement et du public au statut des brevets des médicaments. Lancée en 2018, il s’agit d’une initiative de lʼOMPI, de la Fédération internationale de lʼindustrie du médicament et de ses associations, et de 21 grandes entreprises biopharmaceutiques axées sur la recherche. À la fin de l’année 2023, la base de données contenait 25 ensembles de DCI, 735 familles de brevets et 20 786 brevets. Cette initiative a contribué à la réalisation de la cible 3.d.
4. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, plusieurs activités de santé mondiale ont contribué aux objectifs 3.3, 3.b, 3.4 et 3.8, dont certains sont mis en évidence ci‑dessous.
5. La *bourse de l’OMPI pour l’innovation en santé mondiale*a été lancée en octobre 2023. Il s’agit d’une initiative du Département de biotechnologie (DBT) du Ministère de la Science et de la Technologie, de l’Institut indien de technologie de Delhi (IIT Delhi) et de l’Institut indien de technologie de Bombay (IIT Bombay). Le programme DBT Biodesign vise à former les futurs innovateurs en matière de technologie médicale à identifier les besoins non satisfaits en matière de santé, à inventer des technologies de santé pour répondre à ces besoins et à préparer les innovateurs à mettre en œuvre les technologies dans les soins aux patients par le biais de jeunes entreprises, de sociétés ou d’autres canaux. Quatre boursiers en technologies médicales (MedTech) d’Afrique seront parrainés par l’OMPI pour faire partie de la première cohorte en 2024. Cette bourse a également contribué à la réalisation des cibles 17.6 et 17.7.
6. En partenariat avec la Stanford Biodesign Innovation Fellowship, la *bourse d’accès à l’innovation de l’OMPI pour les défis mondiaux* a également été créée en 2023, dans le but d’offrir la possibilité d’acquérir des connaissances et de l’expérience sur les questions d’accès aux médicaments et aux technologies liées à la propriété intellectuelle. Le boursier a dirigé une étude conjointe avec la Banque de technologies des Nations Unies et Medtronic sur l’écosystème de propriété intellectuelle et d’innovation nécessaire pour soutenir le développement des technologies médicales et l’accès à celles‑ci dans les pays les moins avancés (PMA). Cette bourse a également contribué à la réalisation des cibles 17.6 et 17.7.
7. Trois sessions des *Dialogues sur la propriété intellectuelle et la santé à l’intention des attachés de santé* ont eu lieu en 2023, couvrant les sujets suivants : i) Expériences pratiques dans l’utilisation des licences obligatoires pour élargir l’accès aux médicaments; ii) Financement public du transfert de connaissances et de technologies, licences de propriété intellectuelle pour la production locale de médicaments et travaux de l’OMPI sur l’interrelation entre le système de propriété intellectuelle et l’accès et le partage des avantages‑; iii) Accès et partage équitable des avantages dans le cadre du protocole de Nagoya, éléments de flexibilité de l’Accord sur les ADPIC pour l’accès aux technologies médicales et utilisation des licences volontaires pendant les pandémies; iv) Exemples internationaux et nationaux d’accès à la recherche et au développement (R‑D) financés par le secteur public.
8. En outre, un *Dialogue sur la propriété intellectuelle et la santé à l’intention des* organisations internationales a été organisé afin de permettre aux organisations internationales basées à Genève et travaillant au croisement de la propriété intellectuelle et de la santé de partager leurs expériences et leurs difficultés, et de renforcer le soutien de l’OMPI aux initiatives en matière d’accès à l’innovation. La discussion a porté sur les licences socialement responsables dans les institutions financées par des fonds publics et sur les considérations relatives aux droits de propriété intellectuelle dans l’élaboration des politiques.
9. L’OMPI a chargé le Medicines Patent Pool (MPP) de réaliser une étude de valeur sur l’intérêt des licences volontaires pour les entreprises pharmaceutiques afin d’élargir l’accès aux technologies médicales dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, une étude interne sur les différences fondamentales entre les médicaments, les dispositifs médicaux et les diagnostics et sur l’impact unique de la propriété intellectuelle a été commandée, afin de sensibiliser aux différences entre les technologies médicales. Une publication de l’OMPI sur la [*propriété intellectuelle et le transfert de technologie pour les vaccins liés à la COVID‑19*](https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo-pub-rn2023-39-en-intellectual-property-and-technology-transfer-for-covid-19-vaccines-assessment-of-the-record.pdf) a été publiée en novembre 2023. Elle analyse les approches de la propriété intellectuelle et du transfert de technologie dans le développement, la production et la distribution des vaccins liés à la COVID‑19, adoptées par 10 fabricants mondiaux de vaccins. En 2023, l’OMPI a poursuivi la série Mission Imagination : une série de conversations avec d’éminents experts en santé mondiale qui travaillent à l’amélioration de la santé publique et des systèmes d’innovation. Le [troisième épisode mettait en scène M. Patrick Tippoo](https://www.youtube.com/watch?v=YeX82TrKuP8), directeur Science et Innovation chez Biovac, basé en Afrique du Sud, et directeur exécutif et membre fondateur de l’Initiative africaine de fabrication de vaccins (AVMI), qui a partagé ses idées sur ce qu’il fallait faire pour créer des écosystèmes durables de fabrication de vaccins.
10. Dans le domaine des **savoirs traditionnels**, le Programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l’OMPI sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels a été lancé en septembre 2023, dans 12 pays africains, avec un atelier pratique complet sur la propriété intellectuelle et les savoirs médicaux traditionnels. Les praticiens de la médecine traditionnelle et les communautés locales de ces 12 pays africains ont été formés à l’utilisation des outils de propriété intellectuelle pour protéger les innovations et les produits fondés sur les connaissances médicales traditionnelles. Le programme dédié aux savoirs médicaux traditionnels soutient la recherche et le développement de médicaments qui touchent principalement les pays en développement et les PMA, et augmente considérablement le développement et la formation du personnel de santé dans ces pays. En renforçant les capacités des guérisseurs traditionnels, des institutions de recherche et d’autres parties prenantes, le programme dédié aux savoirs médicaux traditionnels a contribué à la croissance économique et à la réduction des inégalités, contribuant ainsi aux objectifs 3.b, 3.c, 8.3 et 10.2.
11. Le **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI a continué à fournir des conseils en matière de règlement des litiges et des services d’administration des dossiers afin de faciliter les négociations contractuelles et d’aider les parties à résoudre des litiges dans le domaine des sciences de la vie, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 3.3. Dans le cadre des services et mesures d’appui de l’OMPI en rapport avec la COVID‑19, le Centre a organisé en 2023 une série d’événements de règlement extrajudiciaire des litiges sur mesure pour les parties prenantes des sciences de la vie, notamment en Afrique et en Asie.
12. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, l’OMPI a collaboré avec [Khanh Thien Pharmaceuticals](https://www.wipo.int/en/web/ip-advantage/w/stories/khanh-thien-pharmaceuticals-modernizing-traditional-medicine), une petite et moyenne entreprise (PME) vietnamienne qui fabrique des produits médicaux à base de plantes, qui vise à améliorer la santé publique et à traiter divers problèmes de santé, allant des maux de tête aux problèmes respiratoires. L’aide de l’OMPI à l’élaboration d’une stratégie de marque pour l’expansion du marché a contribué à la réalisation des cibles 3.8 et 8.1. Il convient également de noter que, comme l’a décidé le CDIP, la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement prévue en 2025 aurait comme sous‑thème ‟Le rôle de la propriété intellectuelle et de l’innovation face aux défis mondiaux de santé publique : encourager le transfert de technologie et les collaborations”.

***ODD 4 : Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie***

1. L’Académie de l’OMPI a dirigé la contribution de l’OMPI aux cibles 4.3 et 4.5 en fournissant un accès inclusif à l’enseignement de la propriété intellectuelle. Ces cinq dernières années (2019‑2023), l’Académie de l’OMPI a assuré la parité hommes‑femmes parmi les participants, la participation des femmes représentant 50,6%. Au total, 310 019 femmes ont reçu une formation à la propriété intellectuelle dans 17 langues. Les bourses pour les programmes de master conjoints et les cours d’enseignement à distance ont été attribuées proportionnellement au genre, à la région et à la langue. À l’occasion de la Journée internationale des femmes (8 mars 2023), l’Académie de l’OMPI a offert 50 bourses à des femmes originaires de pays en développement, de PMA et de pays en transition pour leur permettre de participer aux cours avancés d’enseignement à distance.
2. En 2023, 230 étudiants ont été diplômés de huit programmes de master conjoints, dont 53% de femmes et 47% d’hommes. Un taux de parité similaire a été atteint dans les programmes des institutions de formation de la propriété intellectuelle (IPTI), où le taux de participation était de 52% pour les femmes et de 48% pour les hommes. En outre, les IPTI partenaires ont toujours fait état d’une participation de 53% de femmes et de 47% d’hommes à leurs formations. Le programme IPTI a également mis en œuvre quatre projets de renforcement des capacités ciblant spécifiquement les femmes : i) le programme de renforcement des capacités pour les entrepreneuses et innovatrices en République dominicaine; ii) la propriété intellectuelle pour les chercheuses égyptiennes; iii) la propriété intellectuelle en tant qu’outil de levier pour les femmes salvadoriennes; et iv) le projet de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle pour les femmes ukrainiennes dans le domaine des arts visuels.
3. Plusieurs activités de partenariats universitaires ont été organisées, contribuant à la cible 4.3 :
* Le dix‑neuvième colloque OMPI‑OMC à l’intention des enseignants en propriété intellectuelle s’est déroulé du 13 au 24 novembre 2023 et a bénéficié à 27 enseignants en propriété intellectuelle.
* La deuxième conférence sur la propriété intellectuelle et l’innovation en Amérique latine (IPILA) a été organisée en mode hybride les 26 et 27 octobre 2023 et a réuni 100 participants.
* La cinquième conférence des chercheurs en propriété intellectuelle et en innovation d’Asie (IPIRA) s’est tenue du 1er au 3 mars 2023 à Singapour et a réuni 249 participants.
1. Parmi les autres activités de partenariat universitaire, on peut citer un séminaire de l’OMPI à l’Université d’Indonésie et à l’Universitas Padjadjaran pour 1226 étudiants; un séminaire de l’OMPI à l’Université Hamad Bin Khalifa pour 36 étudiants; une série de webinaires OMPI‑Association européenne des étudiants en droit (ELSA) au Royaume‑Uni avec 93 participants répartis sur six sessions; un atelier régional sur l’intelligence artificielle et les nouvelles tendances technologiques dans le monde des affaires pour 79 participants au Zimbabwe; un programme de formation intensive en ligne sur la propriété intellectuelle organisé avec l’Office de la propriété intellectuelle de l’Union européenne pour 500 participants; et diverses conférences sur la propriété intellectuelle dans le cadre du programme de maîtrise en droit de l’Université d’Alicante et de l’Université des Antilles.
2. L’Académie de l’OMPI a continué d’élaborer de nouveaux programmes de master conjoints dans diverses régions afin de promouvoir un enseignement de qualité partout, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 4.7. Les programmes de master conjoints les plus récents se spécialisent dans des domaines particuliers, tels que : le LL.M. en droit de la propriété intellectuelle et de la technologie à l’université IE Spain; le master en gestion de la propriété intellectuelle et de l’innovation à l’université de Singapour (SUSS); le master en propriété intellectuelle, entrepreneuriat et innovation à l’université Umm Al‑Qura; le master en propriété intellectuelle et innovation à l’université Mohamed VI Polytechnique (UM6P) de Ben Guerir; le master en droit de la propriété intellectuelle et gestion à la National Law University of Delhi (NLUD); le master en propriété intellectuelle et transfert de technologie à l’université de Sofia; le master en gestion d’entreprise de l’université IP de Nizwa; et le master en propriété intellectuelle et politique d’innovation à l’université de Tsinghua.
3. Contribuant également à la réalisation de la cible 4.7, les cours d’enseignement à distance ont offert une formation à la propriété intellectuelle accessible et abordable aux utilisateurs, administrateurs et autres parties prenantes de l’écosystème de la propriété intellectuelle, y compris les gouvernements et les offices de propriété intellectuelle, les bureaux de transfert de technologie, les organisations de gestion collective, les diplomates, les juges, les avocats, les praticiens de la propriété intellectuelle et les enseignants. Ces cours visaient à inculquer une culture de l’innovation et de la créativité et à mettre l’accent sur le rôle de la propriété intellectuelle en tant que vecteur de développement durable.
4. En 2023, l’Académie de l’OMPI a continué d’offrir des versions accessibles du cours général sur la propriété intellectuelle (DL‑101) dans les six langues officielles des Nations Unies et en portugais, ainsi que trois cours supplémentaires élaborés avec le Consortium pour des livres accessibles (ABC), sur la production de livres accessibles et les concepts de l’édition. Ces cours ont été conçus pour offrir aux personnes souffrant de handicap de meilleures possibilités de formation et d’éducation en matière de propriété intellectuelle, conformément au Traité de Marrakech.
5. Contribuant à la réalisation de la cible 4.5, le portail de formation accessible a accueilli 15 cours en ligne et hybrides en anglais, arabe, espagnol, français, portugais et russe. Le portail est une étape importante vers l’égalité d’accès à tous les niveaux d’éducation pour les apprenants souffrant de déficiences visuelles ou ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Quelque 253 participants ont utilisé le portail en 2023 pour suivre un cours sur la propriété intellectuelle.
6. L’Académie de l’OMPI a en outre mis en place des programmes de certification fondés sur les compétences à l’intention des utilisateurs spécialisés et des parties prenantes du système mondial de propriété intellectuelle afin de leur permettre d’acquérir des compétences pratiques et de progresser dans leur carrière : i) programme de formation à la rédaction de brevets internationaux (pour les professionnels des brevets); ii) programme de certification du personnel des CATI (pour les bureaux de transfert de technologie, les universités et les centres de recherche); iii) cours international avancé de certificat sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle (pour les gestionnaires de propriété intellectuelle); et iv) formation WIPO Connect (pour le personnel des organisations de gestion de la propriété intellectuelle). Ces programmes ont contribué à la réalisation de la cible 4.4.
7. En 2023, l’Académie de l’OMPI a également aidé les établissements de formation à la propriété intellectuelle à concevoir et à mettre en œuvre 29 projets communs en matière de propriété intellectuelle à l’intention des entrepreneurs et des créateurs désireux de comprendre la valeur de leur propriété intellectuelle au profit de leurs entreprises, afin qu’ils soient équipés pour transformer leur talent et leurs idées en produits et services novateurs et créatifs qui créent des emplois, stimulent la croissance et soulèvent les gens et les communautés. Il s’agit d’une autre contribution à la réalisation de la cible 4.4.
8. À l’appui de la cible 4.c, l’Académie de l’OMPI a aidé les pays en développement et les PMA à créer leurs propres institutions nationales et régionales de formation à la propriété intellectuelle, capables de répondre aux demandes locales de formation en accord avec les objectifs de développement nationaux. En 2023, cinq nouveaux établissements de formation à la propriété intellectuelle ont vu le jour, un dans l’Association des nations de l’Asie du Sud Est (ASEAN), en Éthiopie et en Ukraine, et deux en Turquie. Plus de 650 experts en propriété intellectuelle de 30 pays ont été formés à l’enseignement et aux compétences techniques de fond pour jouer le rôle de formateurs dans ces établissements de formation à la propriété intellectuelle.
9. D’autres activités ont contribué à la réalisation de la cible 4.c :
* Le programme d’enseignement à distance, en collaboration avec l’Académie nationale de la propriété intellectuelle d’Égypte, a organisé un programme de formation des formateurs sur le thème ‟Tutorat et administration des cours d’enseignement à distance de l’Académie de l’OMPI” à l’intention de 15 experts de l’Office national de la propriété intellectuelle d’Oman en octobre 2023.
* L’Académie de l’OMPI, en collaboration avec l’Office roumain du droit d’auteur (ORDA) et l’Office d’État pour les inventions et les marques (OSIM), a organisé un séminaire national sur la propriété intellectuelle pour les enseignants, en octobre‑novembre 2023, à l’intention de 59 enseignants du secondaire (17 hommes et 42 femmes) de toute la Roumanie. Le séminaire s’est concentré sur les méthodes d’enseignement de la propriété intellectuelle, l’intégration de l’enseignement de la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires et l’élaboration de plans d’enseignement personnalisés.
* En partenariat avec l’Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et la Direction générale de l’Office de la propriété intellectuelle (GDIP) d’Albanie, l’Académie de l’OMPI a organisé un séminaire national sur le thème “Certificat d’impact de la propriété intellectuelle” en novembre 2023, en Albanie. Le séminaire visait à renforcer la capacité de 35 enseignants du primaire et du secondaire de toute l’Albanie à intégrer l’éducation à la propriété intellectuelle dans les programmes scolaires en utilisant des approches créatives et de résolution de problèmes.
1. En 2023, un total de 108 292 participants issus des 193 États membres de l’OMPI ont bénéficié de 580 cours hybrides et en ligne proposés par l’Académie de l’OMPI dans 20 langues au maximum. Sur ces participants, 74 800, soit 69%, étaient âgés de 16 à 34 ans. Par ailleurs, 9703 participants ont bénéficié de 20 cours traduits et/ou adaptés à leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle respectifs.
2. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a organisé et participé à des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités à l’intention des autorités compétentes et des parties prenantes, en particulier dans les pays en développement, les PMA et les économies en transition, dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, ce qui a permis de renforcer les capacités des ressources humaines à répondre au large éventail d’exigences en matière d’utilisation efficace de la propriété intellectuelle. Cela a contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.7 ainsi que des cibles 5.5; 9.4; 9.a et 10.a.
3. La phase II du projet du Plan d’action pour le développement intitulé ‟Propriété intellectuelle, tourisme et gastronomie : promouvoir le développement du tourisme et de la gastronomie au moyen de la propriété intellectuelle” au Cameroun, en Malaisie, au Maroc et au Pérou a continué à promouvoir la connaissance et l’utilisation de la propriété intellectuelle liée aux traditions culinaires (aliments et boissons) en vue d’une utilisation dans le secteur du tourisme. Le projet a contribué aux cibles 4.4 et 4.7, ainsi qu’aux cibles 8.9, 9.4, 9.a, 10.a, 16.3 et 16.6.
4. D’autres projets, tels que le projet pilote OMPI – Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) sur l’élaboration d’une application de conception mobile au Ghana et en Côte d’Ivoire, le projet sur les marques collectives à Antigua‑et‑Barbuda et les projets d’harmonisation des formalités de l’ASEAN ont également contribué aux ODD 4, 8 et 9.
5. Dans le cadre de la résolution complémentaire au [Traité de Singapour](https://www.wipo.int/treaties/fr/ip/singapore/index.html) sur le droit des marques, l’OMPI partage, sur une base multilatérale, des informations et des expériences sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels liés à la mise en œuvre du Traité de Singapour et sur la manière de tirer pleinement parti des possibilités et des avantages qui en découlent. En 2023, l’OMPI a fourni une telle assistance à l’Albanie, à l’Angola, au Cabo Verde, à la Colombie, à la Guinée équatoriale, à la Guinée‑Bissau, au Mozambique et à Sao Tomé‑et‑Principe, ce qui a contribué à la réalisation des ODD 4 et 16.
6. Dans le domaine des **savoirs traditionnels**, l’OMPI a proposé deux cours de formation continue, l’un sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, et l’autre sur la propriété intellectuelle dans les sciences de la vie. Ces cours ont contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.7. Sous le thème ‟How We Wear Our Culture Is How We Tell Our Stories”, le *Prix OMPI de la* *photographie*2023 *pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales* (Prix de la photographie) encourageait les jeunes membres des peuples autochtones ainsi que les communautés locales à soumettre des photographies contenant des messages importants sur les vêtements de leurs communautés. Le prix de la photographie les a également sensibilisés à la manière dont les droits d’auteur peuvent être utilisés pour protéger leur créativité exprimée dans les photographies, ainsi qu’à la manière dont la protection des expressions culturelles traditionnelles est liée aux droits de propriété intellectuelle. L’activité a contribué aux cibles 4.4 et 10.2, en permettant aux jeunes d’acquérir des connaissances pertinentes en matière de propriété intellectuelle et en promouvant leur inclusion.
7. Le **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI a également proposé un cours d’enseignement à distancesur l’arbitrage et la médiation à l’OMPI. Le Centre a dispensé une formation sur le règlement extrajudiciaire des litiges aux femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la technologie et, dans le contexte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023, a mené une campagne sur la manière dont les femmes font la différence en matière de résolution des conflits de propriété intellectuelle. Le Centre a également soutenu l’engagement en faveur de l’égalité de représentation dans l’arbitrage. Le groupe ‟ADR Young” de l’OMPI a proposé un forum de réseautage et de formation pour les jeunes professionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle et du règlement des litiges. L’adhésion était gratuite et ouverte aux professionnels âgés de moins de 40 ans ayant une expérience en matière de propriété intellectuelle et de règlement extrajudiciaire des litiges. À la fin de l’année 2023, le groupe ADR Young de l’OMPI comptera plus de 1300 membres issus de plus de 100 pays. Ces activités ont contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 4.5.
8. Dans le domaine de la **promotion du respect de la propriété intellectuelle**, l’OMPI a fourni des outils et des activités pédagogiques aux jeunes, afin de leur permettre de comprendre, de respecter et d’exploiter le pouvoir de la propriété intellectuelle dans leur propre intérêt et celui de leur communauté. Par exemple, le lancement d’un jeu en ligne multilingue intitulé IP Challenge a permis aux enfants d’acquérir des connaissances sur la propriété intellectuelle et sur la manière dont les jeunes peuvent l’utiliser pour protéger et commercialiser leurs créations. Parmi les autres exemples notables, on peut citer l’expansion du projet sur la propriété intellectuelle et le journalisme citoyen, ainsi que le projet IP Club de l’OMPI et de l’Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), qui intègre l’enseignement de la propriété intellectuelle dans la formation pratique des jeunes étudiants, en leur fournissant des outils pour produire leurs propres projets et servir d’ambassadeurs de la propriété intellectuelle au sein de leurs communautés. Ces efforts ont contribué à la réalisation des cibles 4.4 et 8.6.
9. Dans le domaine du **droit d’auteur et des industries créatives**, l’OMPI a fourni une assistance législative pour aider les États membres à tirer pleinement parti des flexibilités du système du droit d’auteur, telles que les limitations et exceptions liées à l’éducation et à la recherche. En 2023, l’OMPI a mis en œuvre 17 projets d’assistance législative en matière de droit d’auteur et de gestion collective, ce qui a contribué à la réalisation de la cible 4.5. En outre, la boîte à outils de préservation a été développée pour soutenir les institutions du patrimoine culturel, telles que les bibliothèques, les musées et les services d’archives, dans leurs activités de sauvegarde du patrimoine culturel mondial par le biais de la préservation numérique et de la protection du matériel contre les catastrophes naturelles. Les législateurs et les décideurs politiques des États membres pourraient utiliser cet outil pour examiner toutes les questions pertinentes liées à la copie de conservation et pour rédiger une législation plus cohérente et faisant autorité. En soutenant la préservation du matériel qui peut être utilisé pour l’éducation et la recherche, la boîte à outils contribue à la cible 4.7.
10. La campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2023 avait pour thème ‟Les femmes et la propriété intellectuelle : accélérer l’innovation et la créativité”, qui visait à sensibiliser le monde au rôle des femmes dans l’accélération de l’innovation et de la créativité par le biais de la propriété intellectuelle. La page Web de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été visitée par des utilisateurs de 209 pays. Les impressions combinées sur toutes les plateformes numériques ont atteint près de 40 millions (39 897 386), avec 27 413 428 impressions sur X (anciennement Twitter), Meta et LinkedIn, 11 432 478 impressions sur Google et 1 051 480 impressions sur Baidu. La galerie de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle présente 203 profils d’inventrices, de cheffes d’entreprises, de créatrices et professionnelles de la propriété intellectuelle de 62 pays. Pour le concours vidéo de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, 183 vidéos provenant de 73 pays ont été reçues, avec 17 510 703 impressions sur Google, Baidu et Meta combinés. Grâce à la diffusion internationale d’études de cas et de vidéos qui favorisent l’acquisition de connaissances sur la propriété intellectuelle et sur la manière dont elle peut contribuer au développement économique, la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a contribué à la réalisation des cibles 4.7 et 5.a.
11. Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a continué à proposer une mise en œuvre pratique du Traité de Marrakech, au profit des personnes aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés. ABC a mis en œuvre de nouveaux projets de formation et dʼassistance technique dans les pays en développement et les PMA, qui suivent un cycle de deux ans. Ces projets d’assistance technique visent à améliorer l’accès à l’éducation des jeunes aveugles, malvoyants ou éprouvant des difficultés de lecture des textes imprimés en transférant des connaissances aux organisations régionales pour leur permettre de produire de manière indépendante des titres éducatifs qui font partie du programme scolaire national dans des formats accessibles. À la fin de lʼannée 2023, 19 000 exemplaires en format accessible de titres éducatifs ont été produits dans les langues nationales de 38 pays. En outre, les partenaires du TTA sont contractuellement tenus d’offrir une formation aux femmes et aux hommes dans une proportion de 50% chacun. Les projets TTA de l’ABC contribuent aux cibles 4.3, 4.4, 4.5 et 4.7.
12. L’enquête **Pulse de l’OMPI** est la toute première enquête mondiale sur la perception de la propriété intellectuelle qui a permis d’obtenir des informations stratégiques sur la sensibilisation et l’attitude des personnes du monde entier à l’égard des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles, droits d’auteur et indications géographiques), sur les contacts personnels avec l’innovation et les marques, et sur l’incidence des droits de propriété intellectuelle sur l’économie. Au total, 25 000 entretiens ont été menés dans 50 pays représentant plus de 80% du produit intérieur brut (PIB) mondial. Le groupe cible général était constitué de personnes âgées de 18 à 65 ans. Les résultats de l’enquête pourraient guider l’élaboration de programmes de formation à la propriété intellectuelle afin de doter les individus des connaissances et des compétences nécessaires pour s’engager efficacement dans la propriété intellectuelle. Le rapport complet a été publié le 14 septembre 2023 sur le [site Web de l’OMPI](https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=79089) et a contribué aux cibles 4.4, 8.2 et 9.5.
13. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, l’OMPI a poursuivi la mise en œuvre du projet pilote visant à aider les jeunes créateurs à tirer parti de la propriété intellectuelle, qui a pour but d’améliorer les compétences et les connaissances des jeunes créateurs en matière de protection et de gestion de la propriété intellectuelle. L’OMPI s’est associée à des écoles de design de l’enseignement supérieur, au Brésil et au Chili, et a désigné un groupe d’étudiants (le ‟groupe pilote”) chargé d’élaborer des solutions d’‟emballage” répondant aux défis fonctionnels, aux besoins esthétiques et aux images pour les indications géographiques, les marques de certification et les marques collectives sélectionnées, ce qui contribuerait à améliorer la commercialisation des produits. Les étudiants ont visité les communautés pour voir les processus de production. Au Brésil, un groupe de 25 étudiants a travaillé sur : i) le safran de Mara Rosa; ii) le Guaraná; iii) le café Arabica de Matas de Minas; iv) le Socol de Venda Nova; et v) le Renda de Agulha em Lacê. Au Chili, un groupe de 100 étudiants a travaillé avec : i) le miel Alhué; ii) le cidre Punucapa; iii) les bonbons Curacaví; iv) mes bonbons La Lingua; v) le prosciutto d’Almirante Pastene; vi) le citron de Pica; et vii) les olives d’Azapa. L’OMPI a organisé un séminaire au Chili et au Brésil afin d’échanger des expériences entre les bénéficiaires des deux pays et d’explorer les possibilités commerciales entre les étudiants et les producteurs. Dans le cadre d’une stratégie de durabilité, le Service brésilien de soutien aux micro et petites entreprises (SEBRAE) a décidé de financer les prototypes de solutions d’emballage conçus par les étudiants. Ce projet contribue à la réalisation de la cible 4.4, ainsi que des cibles 9.b et 17.9.
14. En mars 2023, une édition spéciale du cours d’été de l’OMPI‑Brazil Summer School on IP and the Climate (cours d’été sur la propriété intellectuelle et le climat) : A été organisée pour les pays lusophones, qui visait à développer les compétences de 100 professionnels parlant le portugais dans la gestion stratégique des aspects de la propriété intellectuelle liés au climat. Le programme comprenait sept modules : i) Climat et politique; ii) Éco‑innovation; iii) Brevets verts; iv) Entreprises et climat; v) Marques, dessins et modèles et indications géographiques; vi) Connaissances traditionnelles et variétés végétales; et vii) Aspects multidisciplinaires de la propriété intellectuelle et du climat. Les participants étaient des juristes, des universitaires, des chercheurs, des représentants d’entreprises et des fonctionnaires de sept pays. Cette activité a contribué à la réalisation des ODD 4, 7, 12 et 13. L’OMPI a également proposé l’édition 2023 du cours sur la propriété intellectuelle à l’intention des professionnels des médias : propriété intellectuelle, inclusion et diversité, qui visait à renforcer les connaissances des professionnels des médias sur l’intersection entre la propriété intellectuelle et l’inclusion et la diversité. Ce cours a contribué à la réalisation des ODD 4 et 10.
15. Dans le cadre du projet‑cadre ‟Combler les lacunes de l’écosystème de la propriété intellectuelle”, une conférence intitulée ‟Situations de handicap et propriété intellectuelle – Du harcèlement au développement : le parcours d’innovation de Hand Solo vers l’inclusion et l’autonomisation” a eu lieu en décembre 2023, avec pour objectif de réduire les inégalités en promouvant l’inclusion et la compréhension des différentes situations de handicap. La conférence a permis aux jeunes élèves de Genève de vivre une expérience éducative transformatrice, en leur montrant comment construire des prothèses avec des briques LEGO et en promouvant l’inclusion et la compréhension des différentes situations de handicap. Une partie de la conférence s’est déroulée au Palais des Nations pour célébrer le soixante‑quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l’homme, soulignant l’engagement mutuel en faveur d’initiatives conjointes et jetant les bases d’une collaboration. Cette conférence a contribué à la réalisation de la cible 4.4, ainsi que des cibles 8.5, 9.3, 10.2 et 17.16. Un séminaire en ligne sur la propriété intellectuelle et les producteurs traditionnels a également été organisé, qui a abordé des questions liées à la préservation et à la promotion de l’artisanat traditionnel, aux pratiques de consommation et de production responsables et à l’utilisation des technologies modernes. Le webinaire visait à garantir l’accès des producteurs traditionnels à l’éducation, au partage des connaissances, à la technologie et aux compétences dans le domaine de la propriété intellectuelle, et a contribué aux cibles 4.4 et 4.7, ainsi qu’aux cibles 5.b, 8.3 et 10.2.
16. Un projet d’*élaboration de* *lignes directrices pour l’examen des demandes de marques* au Bahreïn a été mis en œuvre. Il visait à élaborer des lignes directrices qui serviraient de documents de référence essentiels pour les examinateurs de marques, contribueraient à normaliser les décisions administratives et réduiraient le risque d’erreurs sur la base des textes des lois nationales et régionales sur les marques. Les lignes directrices se sont avérées utiles aux examinateurs de marques pour évaluer efficacement et précisément les demandes de marques, ce qui permet de prendre des décisions plus rapides et plus cohérentes. La mise en œuvre du projet s’est achevée en 2023 et a contribué aux cibles 4.4 et 4.7, ainsi qu’aux cibles 9.4, 9.a et 10.a.
17. Un autre projet sur le développement de la propriété intellectuelle et de la stratégie de marque pour des PME sélectionnées a été mis en œuvre en Gambie. Il visait à former les PME détenues par des femmes sur la manière d’exploiter efficacement les outils de propriété intellectuelle pour renforcer leur compétitivité sur les marchés locaux, régionaux et mondiaux et à promouvoir l’utilisation d’outils de propriété intellectuelle et de stratégies de marketing pour la protection et la commercialisation des produits. Ce projet a contribué aux cibles 4.4 et 4.7, ainsi qu’aux cibles 5.5, 5.b, 8.6, 9.3, 9.b et 10.2. Parallèlement, le projet sur les indications géographiques pour le tissu Kente du Ghana visait à aider les tisserands à enregistrer une indication géographique pour le tissu Kente et à élaborer une stratégie de marque et de commercialisation. Les producteurs locaux seraient ainsi en mesure de préserver leurs moyens de subsistance, de prévenir les infractions et d’obtenir une meilleure reconnaissance de la qualité de leur Kente sur le marché mondial. Ce projet a contribué aux cibles 4.4 et 4.7, ainsi qu’aux cibles 8.6, 9.3, 9.b et 10.2.

***ODD 5 : Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles***

1. Les travaux de l’OMPI sur la **propriété intellectuelle et le genre** ont franchi une étape importante en 2023 avec le lancement du premier [Plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes](https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/rn2023-1_ipgap.pdf) (IPGAP), qui représente la contribution de l’Organisation aux initiatives mondiales visant à réaliser l’égalité économique et l’autonomisation des femmes. Conformément au [plan stratégique à moyen terme](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/en/wo_pbc_32/wo_pbc_32_3.pdf)2022 ‑2026 de l’OMPI, l’IPGAP envisage un monde où l’innovation et la créativité des femmes, où qu’elles soient, sont soutenues par la propriété intellectuelle pour le bien de tous. Contribuant à la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement, les initiatives de l’IPGAP comprennent : i) le soutien du gouvernement pour l’intégration d’une perspective de genre dans la législation, les politiques, les programmes et les projets en matière de propriété intellectuelle; ii) la recherche pour identifier l’étendue et la nature des disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle et les moyens de le combler; et iii) des projets pilotes axés sur le genre dans l’environnement de la propriété intellectuelle pour éduquer et améliorer efficacement les compétences des femmes et des institutions qui les soutiennent en matière de propriété intellectuelle. En 2023, un groupe de travail interne sur la propriété intellectuelle et le genre a été créé pour promouvoir une collaboration stratégique interne et externe efficace sur toutes les initiatives et partenariats en matière de propriété intellectuelle et de genre axés sur l’autonomisation économique des femmes et d’autres communautés sous‑représentées. De tels partenariats de collaboration ont été lancés ou sont en cours de développement avec le Centre du commerce international (CCI), le Centre de recherche sur l’égalité des genres de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et d’autres organisations à vocation économique/scientifique. Les travaux de l’OMPI dans ce domaine ont contribué à la réalisation des cibles 5.5, 5.a, 5.b et 5.c.
2. À l’issue d’un vaste processus de consultation, les travaux de l’OMPI sur l’intégration de la dimension de genre ont abouti à une nouvelle [politique](https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/wipo_policy_gender_equality.pdf) en matière d’égalité entre les sexes, qui succède à la politique de 2014 et soutient la mise en œuvre du [Plan d’action pour la propriété intellectuelle et l’égalité des sexes](https://www.wipo.int/export/sites/www/women-and-ip/en/docs/rn2023-1_ipgap.pdf) (IPGAP 2022‑2026). La nouvelle politique, qui sera lancée en janvier 2024, vise à intégrer les questions d’égalité entre les sexes dans tous les domaines de travail, à favoriser une culture organisationnelle inclusive et à assurer une représentation égale des femmes à tous les grades et à tous les niveaux. Ces objectifs seront atteints grâce à l’acquisition et au partage de connaissances sur l’égalité des sexes, l’autonomisation des femmes, une main‑d’œuvre paritaire et un environnement de travail favorable soutenu par des politiques inclusives et respectueuses de l’égalité des sexes. Ces actions ciblées et intégrées permettent à l’OMPI de mettre en place des structures, des processus et des initiatives inclusifs et de combler les écarts entre les hommes et les femmes en matière d’accès aux droits et aux possibilités.
3. Conçues pour encourager la participation des femmes au système international de la propriété intellectuelle, les initiatives 2023 de l’OMPI ont contribué à la réalisation de diverses cibles de l’ODD 5 :
* L’OMPI a produit des statistiques et des recherches sur la participation des femmes au système des brevets. En 2023, l’OMPI a publié le rapport intitulé ‟The [Gender Gap in Global Patenting](https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4653): Une comparaison internationale sur deux décennies”. Ce travail a également contribué à la réalisation de la cible 5.5.
* Un langage neutre était utilisé pour fournir, sur demande, des conseils législatifs aux membres potentiels et actuels du Traité de Singapour sur le droit des marques. Contribuant à la cible 5.5, cette assistance législative comprenait des conseils sur la compatibilité, la rédaction de dispositions d’application ou l’explication du contexte et de l’application de cette norme internationale. L’utilisation d’un langage neutre a contribué aux efforts de l’OMPI pour éliminer les préjugés sexistes qui existent depuis longtemps dans les textes juridiques.
* L’épisode le plus récent de la série Mission Imagination de l’OMPI était consacré à FemTech, avec Mme Kemisola Bolarinwa, inventrice du ‟Smart Bra” capable de détecter un cancer du sein au stade précoce, et Mme Josefa Cortés, fondatrice de Palpa, une entreprise qui s’efforce de sensibiliser les femmes à la manière de repérer et de sentir les anomalies grâce à une éponge de douche en forme de sein. Cette conversation a contribué à la réalisation de la cible 5.6.
* L’Académie de l’OMPI a élaboré un ‟Guide de poche pour les femmes innovatrices”, conçu pour répondre aux besoins spécifiques des femmes innovatrices et scientifiques dans le secteur des sciences de la vie. Contribuant aux cibles 5.5 et 5.b, l’Académie de l’OMPI a en outre organisé la formation ‟Réduire les disparités hommes‑femmes en faveur des femmes chefs d’entreprise dans le secteur numérique”, qui a bénéficié à 25 avocates et responsables communautaires de sept régions. Deux [tables rondes](https://www.wipo.int/academy/fr/news/2023/news_0019.html) sur les femmes et la formation à la propriété intellectuelle ont également été organisées pour les IPTI partenaires afin de partager les meilleures pratiques en matière d’initiatives de formation, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 5.1.
* Le *Programme de l’OMPI de formation, de mentorat et de mise en relation sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise issues de peuples autochtones et de communautés locales* (le [WEP](https://www.wipo.int/tk/fr/women_entrepreneurs/index.html)) a permis de former et d’encadrer des entrepreneuses issues de peuples autochtones et de communautés locales à l’utilisation stratégique et efficace des outils de propriété intellectuelle pour leurs entreprises. La phase de formation du WEP 2023‑2024 s’est déroulée du 18 au 22 septembre 2023 à Genève, tandis que la phase de mentorat et de mise en relation du WEP 2022‑2023 (pour la région andine) s’est poursuivie tout au long de l’année 2023. Un atelier pratique organisé du 6 au 10 mars 2023 pour lancer le WEP pour les pays d’Europe centrale et les États baltes, visait à soutenir 21 entrepreneuses issues de communautés locales dans 15 pays d’Europe centrale et États baltes, travaillant dans la production et la conception de produits textiles traditionnels. Le WEP est mis en œuvre en coopération avec l’Association internationale pour les marques (INTA), l’Organisation internationale du Travail (OIT) et le Centre du commerce international (CCI), contribuant ainsi à la réalisation de la cible 5.5, ainsi que des cibles 4.4, 4.5, 4.7 et 8.3.
* Suite à une décision du CDIP, une instance visant à sensibiliser à l’importance de l’autonomisation et de l’augmentation de la participation des femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle a été mis en place par le biais d’une série de séances d’échange d’informations sur le thème ‟*Réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle*”. Le 12 octobre 2023 a eu lieu la session de partage sur les [femmes dans les industries créatives](https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/news/2023/news_0002.html), contribuant à la cible 5.5. Des expertes du Pakistan, du Kenya, de Saint‑Kitts‑et‑Nevis et de Hongrie ont souligné le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de la croissance économique et de la participation des femmes aux industries créatives. Cette série de sessions de partage se poursuivra avec d’autres thématiques qui pourraient contribuer à combler les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle.
* Une série de projets sur la propriété intellectuelle et l’esprit d’entreprise des femmes visait à promouvoir une propriété intellectuelle et un esprit d’entreprise inclusifs en aidant les entrepreneuses à tirer parti du système de propriété intellectuelle pour la croissance de leur entreprise et la création de valeur ajoutée. Ces projets sur mesure et axés sur la demande incluaient des considérations commerciales plus larges, telles que les connexions avec les marchés, le financement et l’élaboration de stratégies de marque et de commercialisation. En utilisant une approche de formation et de mentorat, les projets se sont concentrés sur la réduction de l’écart d’innovation entre les sexes en assurant l’application pratique du système de propriété intellectuelle par le biais, par exemple, des demandes d’enregistrement de marques. En conséquence, 18 demandes d’enregistrement de marques et deux demandes d’enregistrement de dessins ou modèles ont été déposées au Pakistan. Au Brésil, le projet aide les femmes afro‑descendantes de Quilombo à catalyser la valeur de leurs produits. Le projet est également mis en œuvre au Bangladesh, en Égypte, en Jordanie, en Namibie et au Pakistan, et lancé dans quatre pays des Caraïbes, à savoir le Belize, Sainte‑Lucie et Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines. Le projet a contribué aux cibles 5.1, 5.5 et 5.a, ainsi qu’aux cibles 8.3, 8.5, 9.3 et 9.b.
* Une [conférence](https://www.wipo.int/pressroom/fr/stories/rwanda-agribusiness2023.html) régionale sur la propriété intellectuelle pour les femmes africaines dans l’agro‑industrie s’est tenue du 15 au 17 mai 2023 à Kigali, au Rwanda. La conférence a servi de plateforme de sensibilisation et d’échange de connaissances sur la propriété intellectuelle pour 120 entrepreneuses dans l’agro‑industrie. En guise de suivi direct, 30 entrepreneuses de 25 pays africains ont été sélectionnées pour participer à un programme de coaching et de mentorat sur mesure de six mois, qui se déroulera du 16 octobre 2023 au 15 avril 2024. Le programme vise à doter ces entrepreneuses de connaissances sur l’utilisation du système de propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises. Ce programme a contribué aux cibles 5.5 et 5.b, ainsi qu’aux cibles 4.4, 8.3, 9.2, 9.b et 10.2
* Une réunion régionale arabe virtuelle sur la propriété intellectuelle et les femmes s’est tenue du 6 au 7 juin 2023. Elle visait à sensibiliser au rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de l’entrepreneuriat féminin, à fournir des outils pratiques aux entrepreneuses de la région arabe et à favoriser le réseautage et le partage des connaissances entre ces entrepreneuses. Cette réunion a contribué à la réalisation de la cible 5.5.
* La conférence internationale sur ‟Les femmes dans la tradition, l’innovation, la créativité et l’esprit d’entreprise” s’est tenue du 19 au 20 octobre 2023 à Tirana, en Albanie, afin de faciliter la discussion sur le rôle des femmes dans la propriété intellectuelle, l’innovation, la créativité et l’esprit d’entreprise, en examinant les défis, les évolutions récentes et les tendances. La conférence a également abordé de nouvelles initiatives en matière de formation à la propriété intellectuelle et d’indications géographiques en Albanie, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 5.5.
* Une autre conférence internationale sur ‟Les femmes dans l’innovation et l’entreprise : inspirer, impliquer, investir” s’est tenue virtuellement le 22 novembre 2023, et a exploré le rôle multiforme des femmes dans la propriété intellectuelle, l’innovation, la créativité et l’esprit d’entreprise, en mettant l’accent sur les défis à relever et les opportunités à saisir. Cette conférence a été organisée en coopération avec la bibliothèque de l’Agence nationale de la propriété intellectuelle de la République de Moldova (AGEPI) et a contribué à la réalisation de la cible 5.5.
* Dans le cadre du projet ‟Innovatrices et entrepreneuses”, un programme national a été élaboré au Viet Nam, à Sri Lanka et en Indonésie afin de répondre aux difficultés rencontrées par les inventrices et entrepreneuses locales pour accéder à la formation et aux services en matière de propriété intellectuelle. Les programmes visaient donc à leur donner les connaissances et les compétences nécessaires en matière de propriété intellectuelle et à créer un réseau informel composé d’innovatrices et d’entrepreneuses, d’entreprises féminines, de groupes de soutien, d’institutions nationales et d’agences d’innovation. Au total, 40 ateliers ont été organisés entre octobre et décembre 2022 et entre mars et septembre 2023. Le projet a été mis en œuvre en coopération avec le CCI.
* Au Bangladesh, l’OMPI a aidé des petites productrices à élaborer et à concevoir une marque collective pour leurs tapis ‟[Rangpur Shataranji](https://www.wipo.int/web/ip-advantage/w/stories/-rangpur-shataranji-a-geographical-indication-of-bangladesh)”. Le projet financé par le fonds fiduciaire de Corée a été mis en œuvre en coopération avec l’Association coréenne de promotion des inventions au profit de 100 000 tisserands et a contribué à la cible 5.5.
* Au Cambodge, l’OMPI a aidé une entreprise locale de jouets, [Cambodia Knits](https://www.wipo.int/en/web/ip-advantage/w/stories/cambodian-knitted-plushies-help-women-one-stitch-at-a-time), à élaborer une stratégie de croissance et de développement de ses activités fondée sur la propriété intellectuelle. Grâce à l’acquisition de compétences et à la formation, des cambodgiennes marginalisées ont pu gagner leur vie. Grâce aux conseils de l’OMPI, Cambodia Knits a tiré parti de la propriété intellectuelle pour se positionner stratégiquement sur le marché et favoriser l’innovation en matière de produits en utilisant des matériaux respectueux de l’environnement et une production durable. Cette réussite a également contribué à la réalisation des cibles 5.5 et 8.1.
* Le Programme régional sur la propriété intellectuelle, l’innovation et l’égalité des sexes visait à créer un lien entre les politiques publiques axées sur l’égalité des sexes et l’écosystème de la propriété intellectuelle i) pour encourager l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes en promouvant leur potentiel d’innovation; et ii) pour mettre en œuvre des pratiques de gestion sensibles à l’égalité des sexes dans les offices nationaux de la propriété intellectuelle de la région latino‑américaine. Une réunion régionale s’est tenue du 19 au 23 avril 2023 à San José, au Costa Rica, pour présenter les évolutions et actions futures du programme régional. La réunion régionale a attiré les chefs de 13 offices nationaux de propriété intellectuelle, des représentants de haut niveau du Gouvernement costaricien et des représentants des secteurs universitaire et institutionnel ainsi que d’autres organisations internationales.
* Le projet sur le thème de la propriété intellectuelle à l’intention des femmes embrassant des carrières scientifiques, technologiques, techniques et mathématiques (STEM) visait à former et à encadrer les entrepreneuses dans les carrières STEM sur l’intégration de la gestion et de la commercialisation de la propriété intellectuelle dans leur plan de développement d’entreprise et d’innovation. Quelque 83 femmes du Chili, de Colombie, du Mexique, du Pérou et de République dominicaine et ont bénéficié de ce projet, et 40 entrepreneuses d’Argentine, du Costa Rica, du Pérou et d’Uruguay ont été sélectionnées pour participer à la troisième édition, qui débutera en 2024. En fournissant une éducation de qualité pour promouvoir l’égalité des sexes, ce projet a contribué aux cibles 5.1, 5.5, 5.b, ainsi qu’aux cibles 9.5, 9.b et 17.9.
* Le projet pilote sur La propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise : créer de la valeur grâce à la propriété intellectuelle a été mis en œuvre de septembre 2022 à avril 2023, avec pour objectif de donner à 40 entrepreneuses en Argentine, au Salvador, au Panama et au Paraguay les outils et les compétences nécessaires en matière de propriété intellectuelle pour le développement de leur entreprise, en les sensibilisant au rôle important de la protection de la propriété intellectuelle et à son utilisation stratégique. En Jamaïque, le projet a bénéficié à 29 entrepreneuses et a débouché sur un partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque de développement de la Jamaïque (DBJ), afin de fournir un accès au financement à ces entrepreneuses.
* Un forum régional sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes embrassant des carrières dans les STEM) et les entrepreneuses s’est tenu du 11 au 13 décembre 2023 à Saint‑Domingue, en République dominicaine, qui visait à partager des expériences et à créer un réseau communautaire de femmes dans la propriété intellectuelle parmi les 25 entrepreneuses qui ont atteint la phase de mentorat dans les projets susmentionnés pour l’Amérique latine et la région des Caraïbes. Le forum a également permis aux participants de donner leur avis sur la valeur et les méthodologies des projets.
* En 2021, un protocole d’accord a été signé entre les offices de propriété intellectuelle du Chili, du Pérou, du Costa Rica et de la Colombie et l’OMPI, en tant que membre honoraire, en vue de la création du réseau latino‑américain de propriété intellectuelle et de parité hommes‑femmes visant à promouvoir l’égalité des sexes dans le domaine de la propriété intellectuelle. En 2023, le réseau comptait 13 membres, avec l’inclusion des offices de propriété intellectuelle de l’Argentine, du Brésil, de la République dominicaine, de l’Équateur, du Mexique et de l’Uruguay en 2022, et l’ajout ultérieur des offices de propriété intellectuelle de Cuba, du Panama et du Paraguay en 2023.
* La conférence ‟Les femmes et la propriété intellectuelle : dialogues internationaux” a été organisé dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2023. Cet événement, qui a attiré 360 participants, visait à créer un forum pour l’échange d’expériences et la promotion des meilleures pratiques dans les initiatives visant à réduire les inégalités entre les hommes et les femmes.
* Dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2023, intitulée ‟Les femmes dans la propriété intellectuelle : accélérer l’innovation et la créativité”, trois activités ont été organisées au Brésil pour promouvoir l’égalité entre les hommes et les femmes, notamment une table ronde de femmes dans des carrières STEM, une exposition d’une journée sur la technologie et l’art créée par des étudiantes universitaires, et un événement communautaire visant à inciter les filles à envisager une carrière dans les STEM. Par ailleurs, l’OMPI a participé à une discussion informelle en ligne (YouTube) avec des femmes leaders dans le domaine de la propriété intellectuelle d’Afrique, d’Asie, d’Amérique latine et d’Amérique du Nord. Ces activités ont contribué à la réalisation de la cible 5.5.

ODD 6 : Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, la base de données WIPO GREEN sur les technologies et les besoins innovants comportait une [section sur l’eau](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/9) avec 3307 entrées à la fin 2023. Le projet d’accélération de WIPO GREEN sur le déploiement de technologies vertes pour un meilleur accès à l’eau au Tadjikistan a commencé à être mis en œuvre en décembre 2023. Le projet s’est concentré sur la fourniture d’un accès sûr et abordable à l’eau potable pour les communautés locales du Tadjikistan en facilitant les liens tangibles entre les entités à la recherche de solutions vertes et les fournisseurs de technologies potentiels correspondants. Ces activités ont contribué à la réalisation de la cible 6.a.

ODD 7 : Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, le projet d’accélération WIPO GREEN sur les solutions de traitement et de valorisation des effluents des [huileries de palme](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/projects/) en Indonésie s’est poursuivi en 2023. avec plus de 600 usines d’huile de palme, l’Indonésie est le plus important producteur d’huile de palme au monde. Les effluents des huileries de palme sont l’un des sous‑produits de la production d’huile de palme. Il s’agit d’eaux usées qui émettent de grandes quantités de méthane, un gaz à effet de serre très puissant. Cependant, cette teneur en méthane présente un grand potentiel pour la production de biogaz et d’autres utilisations respectueuses de l’environnement. Afin de présenter les options possibles pour le traitement des effluents des huileries de palme, des technologies respectueuses de l’environnement ont été publiées dans le catalogue WIPO GREEN. Dans le cadre du projet d’accélération WIPO GREEN sur l’agriculture intelligente face au climat au [Brésil](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/articles/146652), le catalogue WIPO Green contenait également une sélection de besoins et de technologies identifiés en rapport avec les énergies renouvelables dans l’agriculture. En outre, la base de données WIPO GREEN sur les technologies et les besoins innovants comprenait une catégorie consacrée à l’[énergie](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/8) forte de 56 647 entrées. Ces activités ont contribué à la réalisation des cibles 7.a et 7.b, ainsi que de l’ODD 12.
2. Le **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI a fourni des conseils en matière de règlement des litiges et des services d’administration des dossiers pour aider les parties à résoudre leurs différends dans le domaine des technologies vertes et de la durabilité, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 7.a.
3. Les travaux menés par l’OMPI pour administrer et gérer son infrastructure de locaux ont promu la cible 7.a en contribuant à un environnement plus propre pour tous, grâce à la réduction de la consommation d’énergie pour les bâtiments et à la diminution des déplacements associée à des réunions virtuelles ou hybrides au siège et dans le monde entier (les émissions de gaz à effet de serre causées par les locaux et les déplacements de l’OMPI sont restées inférieures à celles de 2019, la dernière année complète de référence avant la pandémie de COVID‑19 En 2023, l’OMPI a continué à i) climatiser ses bâtiments en utilisant le système de refroidissement renouvelable au moyen de l’eau du lac Léman, ii) bénéficier de la lumière naturelle du jour dans la plupart de ses salles de conférence et de réunion, iii) bénéficier de luminaires à basse température (LED) et d’un éclairage activé par un système de détection de présence ou de mouvement dans un grand nombre de bureaux et d’espaces communs et pendant les nuits et les jours non ouvrables, iv) améliorer le drainage et le refroidissement grâce à des toits végétalisés sur deux bâtiments. En outre, l’OMPI a accordé une grande importance à la protection de la biodiversité, grâce à son programme annuel de conservation et d’entretien des arbres centenaires et des plantations plus récentes dans le parc de l’OMPI (accessible au public), les jardins intérieurs et les toits végétalisés, contribuant ainsi à la sauvegarde de la biodiversité dans l’intérêt de tous.
4. En outre, dans la mesure où l’OMPI a compensé ses émissions de carbone inévitables en les convertissant en crédits de réduction certifiée des émissions (CER[[5]](#footnote-6)), par l’intermédiaire d’un mécanisme de la CCNUCC, l’OMPI a contribué au financement de projets et de programmes d’adaptation concrets dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Ce mécanisme a des effets positifs directs sur les infrastructures et les technologies énergétiques propres ou moins polluantes pour les pays en développement. L’OMPI à contribué à la réduction de l’empreinte carbone dans le pays hôte, avec un effet positif dans le monde entier, en mettant en œuvre des mesures dans le cadre d’un engagement décennal avec le pays hôte visant à minimiser la consommation d’énergie liée aux bâtiments. L’Organisation a également participé activement à une initiative du canton de Genève visant à atteindre zéro émission d’ici 2050 (ci‑après dénommée ‟ 2050 Aujourd’hui”), sous les auspices du pays hôte, en collaboration avec les autorités cantonales genevoises, l’Université de Genève, ainsi qu’un certain nombre d’agences des Nations Unies, d’autres organisations intergouvernementales, les missions permanentes des États membres et des entités locales du secteur public et du secteur privé.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

1. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a fourni aux États membres, en particulier aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition, des conseils équilibrés, axés sur la demande et spécifiques à chaque pays en matière de politique et de législation dans les domaines des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. En 2023, l’Organisation a fourni 18 conseils politiques et législatifs à huit pays de cinq régions géographiques différentes. Cela contribue à la réalisation de la cible 8.9, ainsi que des cibles 9.4, 9.a, 10.a, 16.3 et 16.6.
2. L’OMPI a également continué à fournir des services liés aux systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne.
3. Le système de Madrid a facilité et élargi l’accès à la protection internationale des marques, ce qui contribue à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. La protection des marques est essentielle pour préserver la caractéristique la plus identifiable de la valeur et du capital de la marque et en tirer parti. Les entreprises de toutes tailles qui cherchent à positionner leurs produits ou leurs services sur les marchés internationaux peuvent bénéficier de la procédure simple et économique de protection internationale des marques offerte par le système de Madrid. Le système de Madrid réduit les obstacles à l’obtention de la protection internationale d’une marque en harmonisant les formalités et en abaissant le coût d’obtention de cette protection. Les propriétaires de marques ne doivent déposer qu’une seule demande pour obtenir l’enregistrement international de leurs marques. Un enregistrement international a l’effet d’une demande déposée auprès des offices de marques des membres du système de Madrid désignés dans la demande internationale.
4. En déposant une seule demande internationale, les titulaires de marques évitent de devoir déposer des demandes nationales individuelles, en plusieurs langues, et éventuellement de devoir satisfaire à différentes exigences de forme et de devoir payer des frais de traduction, de légalisation ou de représentation juridique, par exemple. La taxe due pour chaque désignation n’est pas supérieure à ce que le titulaire de la marque aurait payé pour un enregistrement national. En outre, la taxe due à l’OMPI est réduite de 90% pour les titulaires de marques des PMA. L’enregistrement international a l’effet d’un enregistrement national si la protection de la marque n’est pas refusée. Le système de Madrid permet également de réduire le coût de maintien en vigueur de tous les droits acquis en vertu d’un enregistrement international. Le renouvellement et les autres inscriptions au registre international produisent également leurs effets dans tous les membres du système de Madrid désignés dans l’enregistrement international lorsque la protection n’a pas été refusée.
5. En 2023, le Service d’enregistrement de Madrid a entrepris un certain nombre d’activités pour aider les pays en développement et les PMA, contribuant ainsi à la cible 8.3. Ces activités comprenaient l’organisation de séminaires, la formation des examinateurs des offices de propriété intellectuelle et l’assistance technique et législative aux offices de propriété intellectuelle en vue de l’adhésion au protocole de Madrid ou de sa mise en œuvre. Au‑delà des offices de propriété intellectuelle, des webinaires, des vidéos et d’autres outils de communication ont également été élaborés pour répondre aux besoins d’un large éventail de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment les utilisateurs de marques et les conseils en propriété intellectuelle.
6. Certaines de ces activités sont présentées ici :
* Financer la participation de délégations des membres de l’Union de Madrid et d’autres États membres de l’OMPI qui envisagent d’adhérer au système de Madrid aux sessions du groupe de travail de Madrid afin d’examiner divers sujets présentant un intérêt pour les utilisateurs du système de Madrid et d’étudier les moyens d’améliorer et de simplifier le système de Madrid.
* Ateliers de formation virtuelle sur le système de Madrid pour le personnel des offices de propriété intellectuelle du Botswana, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, du Qatar, de la Gambie et de la Zambie, visant à passer en revue les rôles qui doivent être assumés dans le cadre du système de Madrid par l’office de propriété intellectuelle en tant qu’office d’origine et en tant qu’office d’une partie contractante désignée.
* Missions d’examen de l’adhésion au Belize et à Maurice – à la suite de l’adhésion de ces pays, des activités préalables et postérieures à l’adhésion ont été organisées sur site afin de fournir aux fonctionnaires et aux examinateurs de l’office national de la propriété intellectuelle une formation détaillée et spécifique sur les aspects procéduraux et pratiques du système de Madrid; expliquer le rôle de l’office national de la propriété intellectuelle dans le système de Madrid, à la fois en tant qu’office d’origine et office d’une partie contractante désignée; examiner les pratiques de l’office national de la propriété intellectuelle et la mise en œuvre du système de Madrid; améliorer la compréhension des principales caractéristiques du système de Madrid parmi les praticiens du droit des marques; et veiller à ce que les flux de travail spécifiques à Madrid soient déployés dans le système informatique.
* Séminaires de sensibilisation au système de Madrid pour l’industrie et les agents de marques, afin de mieux faire connaître et comprendre le système de Madrid aux parties prenantes concernées et de présenter les principales procédures du système aux agents de marques et aux détenteurs de droits. En 2023, un tel séminaire s’est tenu au Belize.
* Une formation virtuelle sur des questions spécifiques a été organisée pour le personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle des Émirats arabes unis, de la Jamaïque, de la Malaisie et de la Namibie.
* Des réunions bilatérales ont également été organisées avec le personnel des offices nationaux de propriété intellectuelle de l’Arabie saoudite, du Nigéria et du Qatar sur le système de Madrid en vue de leur adhésion potentielle.
* Webinaires mensuels sur le système de Madrid offrant des informations pratiques sur des sujets liés au dépôt et à la gestion des enregistrements internationaux de marques.
* Le programme de bourses de Madrid a permis aux examinateurs des offices nationaux des parties contractantes du système de Madrid d’acquérir de l’expérience afin de renforcer leurs connaissances et leurs compétences professionnelles. En 2023, jusqu’à 19 boursiers travaillaient dans le cadre de ce programme.
* Atelier de formation en ligne pour les offices nationaux de propriété intellectuelle sur les procédures et les opérations du système de Madrid visant à renforcer la capacité des offices nationaux de propriété intellectuelle sur les procédures d’obtention et de maintien des droits du titulaire dérivant de l’enregistrement international des marques. En 2023, une session a été organisée avec les offices nationaux de la propriété intellectuelle de l’Albanie, de l’Azerbaïdjan, du Cambodge, de l’Égypte, du Kirghizistan, de la Lettonie, de la République arabe syrienne, de la République démocratique populaire lao, de la République tchèque, de la Roumanie et du Viet Nam.
* Un atelier de formation en ligne pour les offices nationaux de propriété intellectuelle sur l’échange de données XML, afin i) de sensibiliser aux normes pertinentes de l’OMPI, en particulier la norme ST.96, ii) de fournir des recommandations et des lignes directrices pour le traitement, la diffusion et l’échange de données de Madrid à l’aide du système XML, iii) de normaliser la structure des documents XML, et i) d’améliorer la qualité des données envoyées par les offices membres.
* La traduction du Gestionnaire de produits et services de Madrid (MGS) a aidé les déposants de marques à compiler et à classer leurs listes en leur donnant accès à une vaste collection de termes et de descriptions. L’OMPI a financé la traduction de ces termes dans la langue de l’office membre. En 2023, l’OMPI a coopéré avec les offices de l’Arménie et de la Mongolie.
* Fourniture d’une assistance technique à un certain nombre d’offices de propriété intellectuelle en matière de communication électronique dans le système de Madrid. Il s’agissait de fournir aux offices de propriété intellectuelle un accès au portail des offices de Madrid (MOP) et de les aider à recevoir et à communiquer des notifications dans le cadre du système de Madrid, y compris l’échange d’informations sur les nouvelles représentations multimédias des marques, ainsi qu’une assistance pendant et après le processus d’adhésion (Belize, Hong Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, Maurice et Arabie saoudite). Un atelier régional sur le passage à l’échange de données en langage de balisage extensible (XML) s’est tenu en décembre 2023 à Astana, au Kazakhstan, afin de promouvoir les communications électroniques dans le cadre du système de Madrid.
* Élargissement du dépôt électronique de Madrid à six nouveaux offices de propriété intellectuelle (Trinité‑et‑Tobago, Croatie, Gambie, Israël, Mongolie et Saint‑Marin); et mise à disposition de l’assistant de dépôt de Madrid pour 77 autres offices de propriété intellectuelle (dont le Mexique, les Philippines, l’Allemagne et les États‑Unis d’Amérique). Des consultations sont en cours avec Hong Kong, région administrative spéciale de la République populaire de Chine, et le Royaume‑Uni afin de promouvoir et de conseiller une éventuelle transition vers les outils de dépôt électronique de Madrid.
1. Le système de La Haye pour l’enregistrement international des dessins et modèles industriels a facilité et élargi l’accès à la protection internationale des dessins et modèles, ce qui a contribué à la réalisation des cibles 8.2 et 8.3. Dans le cadre du système de La Haye pour l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, une seule demande internationale peut contenir jusqu’à 100 dessins et modèles industriels et produire des effets dans pas moins de 96 pays couverts par les 79 membres du système de La Haye. Les dessins et modèles industriels rendent un produit séduisant aux yeux des consommateurs. Ils orientent le choix du consommateur, en effet l’apparence d’un produit peut être un facteur déterminant dans sa décision d’achat. Ils peuvent donc avoir une grande importance aussi bien pour les petites et moyennes entreprises que pour les grandes sociétés, indépendamment du secteur d’activité. Les dessins et modèles industriels sont appliqués à une grande variété de produits de l’industrie et de l’artisanat : des emballages et des conteneurs aux articles d’ameublement et ménagers, du matériel d’éclairage à la bijouterie, et des appareils électroniques aux textiles. Les dessins et modèles industriels peuvent également concerner les symboles graphiques, les interfaces utilisateur graphiques (IUG) et les logos.
2. Dans le cadre du système de La Haye, les créateurs individuels, les petites et moyennes entreprises et les grandes sociétés internationales peuvent bénéficier de la procédure simplifiée de dépôt des demandes et de la réduction des coûts d’obtention et de préservation de leurs droits sur des dessins et modèles industriels sur de nombreux marchés. L’enregistrement international produit les mêmes effets qu’une demande nationale dans les offices de propriété intellectuelle désignés et, lorsque aucun refus n’a été émis par l’office de propriété intellectuelle concerné dans le délai prescrit, il produit les mêmes effets qu’un enregistrement national. Le système de La Haye réduit également le coût de maintien de tous les droits acquis en vertu d’un enregistrement international. En outre, les taxes dues au titre de la demande internationale, de même que les taxes de désignation standard pour les membres désignés du système de La Haye, sont réduites de 90% pour les créateurs et les propriétaires de dessins et modèles des PMA.
3. En 2023, le Service d’enregistrement de La Haye a entrepris un certain nombre d’activités pour aider les pays en développement et les PMA, contribuant ainsi aux cibles 8.2 et 8.3. Les activités concernaient l’organisation de séminaires, la formation du personnel dans les pays et l’offre d’une assistance technique et législative aux offices pour la préparation d’une adhésion à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye, ou sa mise en œuvre. Au‑delà des offices de propriété intellectuelle, des webinaires, des vidéos et d’autres outils de communication ont également été élaborés pour répondre aux besoins d’un large éventail de parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, notamment la communauté des créateurs de dessins et modèles et les conseils en propriété intellectuelle.
4. Certaines de ces activités sont présentées ici :
* Webinaires publics organisés en anglais, en français et en espagnol, pour les utilisateurs actuels et potentiels de la Convention de La Haye.
* Conférences et participation à des formations organisées par différentes institutions et s’adressant à différents publics, notamment les étudiants et les professionnels de la propriété intellectuelle.
* Formations pour le personnel de l’office de propriété intellectuelle, activités liées à l’adhésion et assistance législative.
* Ateliers régionaux destinés au public et aux offices de propriété intellectuelle afin de diffuser des informations et des connaissances sur le système de La Haye, ainsi que des conférences, des dialogues et d’autres événements de sensibilisation.
* Amélioration des outils du système de La Haye destinés aux clients grâce au déploiement de fonctionnalités améliorées dans les profils des membres du système de La Haye et dans eHague. Identification des priorités pour la feuille de route informatique 2024‑2025.
* Une série d’outils de commercialisation et de développement commercial : des vidéos promotionnelles sur le système de La Haye à destination des PME; une mini‑vidéo sur les avantages du système de La Haye; une stratégie promotionnelle pour les nouvelles fonctions de libre‑service du système eHague et l’authentification multifactorielle; deux récits sur le système de La Haye; deux récits sur les “conceptions en action”; et une série d’articles de presse.
* Matériel d’information et de diffusion : lancement d’une série de tutoriels vidéo ‟Comment faire” et d’autres tutoriels vidéo sur l’authentification forte; développement de la série de podcasts sur le système de La Haye; préparation du lancement du cours spécialisé d’enseignement à distance sur le système de La Haye (DL‑304); mise à jour du guide de l’utilisateur, des orientations sur les dessins et modèles multiples et des orientations sur les reproductions pour l’adhésion du Brésil; et mise à jour des formulaires de La Haye et des pages Web d’information juridique sur les nouvelles adhésions et les changements dans/pour les parties contractantes.
* Amélioration de l’efficacité des prestations et du système informatique des offices appartenant au système de La Haye.
1. Le système de Lisbonne pour l’enregistrement et la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques a aidé les producteurs à obtenir un juste retour sur leurs investissements et leurs efforts continus, souvent sur plusieurs générations, pour construire la réputation de produits de qualité liés à l’origine. En assurant la protection internationale des appellations d’origine et des indications géographiques, le système de Lisbonne a contribué à la promotion d’un développement inclusif et durable, d’un emploi productif et d’un travail décent pour tous, en atteignant des niveaux plus élevés de productivité économique, notamment en mettant l’accent sur la valeur ajoutée et les secteurs à forte intensité de main d’œuvre, ainsi que sur la promotion de la culture locale et des productions locales.
2. Les caractéristiques intrinsèques des appellations d’origine ou des indications géographiques – en particulier leur lien qualitatif avec un lieu géographique spécifique et leur gestion collective – peuvent contribuer à la réalisation des ODD. Les systèmes de qualité collective et de stratégie de marque liés aux appellations d’origine et aux indications géographiques peut donner lieu à un cercle vertueux et favoriser ainsi le développement rural et local, la sécurité alimentaire, la promotion des exportations et le tourisme local. Les producteurs d’appellations d’origine et d’indications géographiques sont de plus en plus conscients de la nécessité de gérer et de préserver efficacement le milieu naturel particulier dont sont issus leurs produits, qui définit à son tour la qualité et les caractéristiques uniques de ces derniers, et ils y accordent de plus en plus d’attention. À ce titre, ces droits de propriété intellectuelle peuvent jouer un rôle important dans la gestion durable des ressources naturelles et dans la préservation des techniques de culture traditionnelles plus respectueuses de l’environnement. Dans ce contexte, il convient de mentionner le cas d’appellations d’origine bien établies et protégées par le système de Lisbonne, telles que “[*Banano de Costa Rica*](https://www.wipo.int/ip-outreach/fr/ipday/2020/case-studies/banano.html)*”*, qui a adopté des politiques ‟vertes. Cette sensibilisation à l’environnement ne se limite toutefois pas aux appellations d’origine ou aux indications géographiques établies. Les producteurs de produits susceptibles de bénéficier de la protection d’une indication géographique, comme le fruit sauvage *“*[*madd de Casamance*](https://www.wipo.int/wipo_magazine/fr/2020/02/article_0006.html)*”* au Sénégal, s’efforcent également de veiller à ce que les considérations de durabilité soient intégrées dans les réglementations relatives aux indications géographiques et dans les mécanismes de contrôle régissant les pratiques de récolte et la production de produits dérivés.
3. Dans le cadre du système de Lisbonne, les petits agriculteurs, les artisans et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) peuvent bénéficier collectivement d’une procédure de demande simplifiée auprès de l’OMPI et d’un coût réduit pour la protection de leurs appellations d’origine et de leurs indications géographiques sur les marchés étrangers, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 8.3. L’enregistrement international dans le cadre du système de Lisbonne garantit leur protection – conformément aux normes établies dans l’Arrangement de Lisbonne et ses Actes – dans les États membres du système de Lisbonne qui n’ont pas refusé la protection sur leur territoire respectif dans le délai prescrit. La protection dure aussi longtemps que l’appellation est protégée dans le pays d’origine, sans qu’il soit nécessaire de la renouveler.
4. Après l’adhésion de la Fédération de Russie, de Sao Tomé‑et‑Principe, du Sénégal et de la Tunisie à l’acte de Genève en 2023, les appellations d’origine et les indications géographiques enregistrées dans le cadre du système de Lisbonne pourront être protégées dans 70 pays. En outre, les effets de l’enregistrement s’étendront aux futurs membres potentiels qui rejoindront le système de Lisbonne dans les mêmes conditions. Le système de Lisbonne inclut des PMA, des pays en développement et des pays développés.
5. Dans le domaine du **renforcement du respect de la propriété intellectuelle**, l’OMPI a lancé une nouvelle stratégie sur les activités de renforcement des capacités axées sur l’impact, qui vise à améliorer les capacités humaines et institutionnelles et à obtenir des résultats plus durables en matière de formation pour les responsables de l’application des lois, tels que les agents de police, les douaniers, les inspecteurs des marchés et les procureurs. Trois États membres participent actuellement à la phase pilote. En outre, la poursuite de l’adaptation du matériel de formation spécialisé sur les enquêtes et les poursuites en matière de délits de propriété intellectuelle à l’intention des responsables de l’application des lois a contribué à l’engagement de l’OMPI de veiller à ce que les ressources en matière de renforcement des capacités répondent aux besoins réels et spécifiques des États membres. En 2023, l’OMPI a mis en œuvre ou participé à plus de 30 [activités](https://www.wipo.int/enforcement/en/activities/current.html) aux niveaux national, sous‑régional et régional, au profit de 78 États membres. Ces activités de renforcement des capacités ont contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 16.3 et 16.6.
6. Les travaux de l’OMPI dans ce domaine ont également contribué à la réalisation de la cible 8.3 et des cibles 9.6 et 9.b en enrichissant les informations empiriques disponibles pour aider les décideurs à mettre en place des politiques efficaces axées sur le développement afin de soutenir la créativité et l’innovation. Un [instrument de l’OMPI relatif à la conduite d’enquêtes auprès des consommateurs sur le respect de la propriété intellectuelle](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4240) a été mis à la disposition des organismes des secteurs public et privé souhaitant évaluer les attitudes des consommateurs à l’égard des marchandises pirates ou de contrefaçon.
7. Dans le domaine des **savoirs traditionnels**, l’OMPI a lancé le projet ‟Nouvelles technologies et peuples autochtones” pour faire face au progrès rapide des nouvelles technologies, y compris l’intelligence artificielle, qui dépassent souvent les cadres réglementaires et déontologiques. Les lacunes des cadres réglementaires et déontologiques peuvent exposer les populations autochtones et les communautés locales à des risques de divulgation inappropriée, d’utilisation ou de représentation erronée de leurs systèmes de connaissances, d’appropriation culturelle et de renforcement des préjugés existants. Par ailleurs, les nouvelles technologies peuvent également renforcer les droits et les intérêts des peuples autochtones et des communautés locales en facilitant la numérisation, la documentation et la préservation des langues autochtones, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Ce projet, qui vise à donner aux populations autochtones et aux communautés locales les moyens d’utiliser les nouvelles technologies de manière innovante, a contribué à la réalisation des cible 8.3 et 10.2.
8. Le Dialogue de haut niveau de l’OMPI sur les peuples autochtones, les expressions culturelles traditionnelles et la mode (Dialogue sur la mode) a permis d’approfondir le dialogue et d’instaurer la confiance entre le monde de la mode et les peuples autochtones, et d’explorer des pistes de collaboration entre les entreprises de mode, les peuples autochtones et les groupes ethniques. Cette activité a soutenu la croissance économique, réduit les inégalités et contribué à la mise en place de partenariats, tout en contribuant aux cibles 8.3, 10.2, 17.6, 17.9 et 17.17.
9. Dans le domaine des **brevets et de la technologie**, l’OMPI a fourni aux États membres une assistance législative en matière de brevets, de modèles d’utilité, de schémas de configuration de circuits intégrés et de secrets commerciaux. Il s’agissait notamment de commenter les projets soumis pour examen ou d’élaborer de nouveaux projets (lois, règlements d’application, instructions administratives et manuels). En 2023, l’OMPI a fourni des conseils législatifs et politiques à 19 pays en développement, PMA et pays en transition (deux dans la région africaine, cinq dans la région de l’Asie et du Pacifique, six dans la région Amérique latine et Caraïbes, trois dans la région Europe/Eurasie et trois dans la région arabe) dans les domaines susmentionnés. Cette assistance législative est adaptée au niveau de développement, aux priorités politiques et aux obligations internationales des États membres demandeurs et les aide à élaborer ou à modifier leurs propres cadres législatifs et politiques. Cette activité a contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 9.a et 9.b.
10. La trente‑cinquième session du Comité permanent du droit des brevets (SCP) s’est tenue du 16 au 20 octobre 2023 dans un format hybride. Le SCP restait l’instance permettant d’examiner des questions, de faciliter la coordination et de fournir des orientations sur le développement international progressif du droit des brevets. Le travail du SCP a contribué à réduire l’asymétrie d’information entre les États membres dans le domaine complexe du droit des brevets et à informer le processus décisionnel des États membres pour la formulation et le développement de leur politique, de leur droit et de leurs pratiques en matière de brevets au niveau national. Les travaux du SCP ont contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 9.b, 16.6 et 17.16.
11. L’OMPI a également apporté son soutien aux parties contractantes futures et actuelles de la Convention de Paris, du Traité sur le droit des brevets (PLT) et du Traité de Budapest, par exemple en fournissant des informations sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de ces traités et en facilitant l’échange d’expériences entre les États membres et les autorités de dépôt internationales en vertu du Traité de Budapest sur la mise en œuvre des traités au niveau national.
12. Dans le domaine de **l’infrastructure et des plateformes**, le développement et le libre accès à PATENTSCOPE a favorisé le transfert de connaissances techniques entre l’inventeur qui dépose une demande de brevet et toute partie technique intéressée dans le monde entier, réduit la répétition de la recherche et du développement et encouragé l’innovation ouverte. Le développement et l’accès gratuit à WIPO Translate – intégré dans PATENTSCOPE – contribuent également à réduire les barrières linguistiques dans le transfert des connaissances sur les informations techniques contenues dans les divulgations de brevets dans 13 langues différentes. PATENTSCOPE a contribué aux cibles 8.2 et 9.c.
13. L’OMPI a également fourni une assistance en matière de transformation numérique aux offices de propriété intellectuelle. Il s’agissait notamment de la suite IP Office de l’OMPI, dont le système d’administration de la propriété industrielle de l’OMPI (IPAS) était le principal composant. Il prenait en charge le traitement des brevets, des marques et des dessins et modèles industriels, depuis le dépôt jusqu’à l’octroi des droits et aux procédures postérieures à l’octroi. En outre, WIPO File a permis aux offices de propriété intellectuelle d’offrir des services en ligne complets aux déposants et aux agents, et WIPO Publish a permis aux offices de propriété intellectuelle de diffuser en ligne des informations sur les publications officielles et des informations connexes sur la propriété intellectuelle à l’intention des utilisateurs et des bases de données et plateformes mondiales de propriété intellectuelle de l’OMPI. Ces systèmes ont permis un échange de données efficace et fiable pour interconnecter les offices de propriété intellectuelle avec les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l’OMPI et les données fournies aux déposants, aux offices de propriété intellectuelle et au public.
14. Dans le domaine du **droit d’auteur et des industries créatives**, l’OMPI a organisé une série de [webinaires](https://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=346) sur l’infrastructure du droit d’auteur, afin de sensibiliser à une série de sujets relatifs à l’infrastructure du droit d’auteur, tels que les métadonnées, les identifiants et les solutions technologiques. L’infrastructure du droit d’auteur est essentielle pour garantir aux titulaires du droit d’auteur des rémunérations équitables à l’ère numérique, en contrepartie de l’utilisation de leurs œuvres créatives. La série visait donc à promouvoir des politiques axées sur le développement qui soutenaient la créativité et encourageaient la formalisation et la croissance des MPME. Des intervenants des secteurs public et privé y ont pris la parole. Huit webinaires ont été organisés en 2023. Cette série a contribué à la réalisation de la cible 8.3
15. La publication de l’OMPI intitulée ‟[Collective Management of Text and Image‑Based Works](https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4664)” offre une description générale de la gestion collective du droit d’auteur dans le secteur du texte et de l’image. Elle donne un aperçu du cadre législatif et des systèmes opérationnels nationaux dans différentes parties du monde. Cette publication a contribué à la réalisation de la cible 8.3
16. Un séminaire régional sur l’industrie audiovisuelle à l’ère du streaming s’est tenu du 12 au 13 juin 2023. Il a fourni des informations précieuses sur les dernières évolutions de l’industrie audiovisuelle et les approches adoptées par les gouvernements pour s’assurer que l’industrie audiovisuelle locale et les créateurs bénéficient du marché audiovisuel mondial. La participation des femmes dans l’industrie audiovisuelle a également été soulignée. Ce séminaire a contribué à la réalisation des cibles 8.3 et 8.9
17. Reconnaissant que les PME jouent un rôle important dans l’écosystème de la créativité et de l’innovation, l’OMPI a aidé les États membres à mettre en œuvre des outils et du matériel sur la **propriété intellectuelle pour les entreprises.** En 2023, quatre guides sur la propriété intellectuelle pour les entreprises ont été adaptés au contexte juridique, réglementaire et procédural national des États membres de l’OAPI, à savoir l’Algérie, l’Indonésie, le Maroc, l’Arabie saoudite, la Thaïlande et le Viet Nam : i) [Idées originales](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4545&plang=EN); ii) [La beauté est dans la forme](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4388&plang=EN); iii) [Créer une marque](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4208&plang=EN); et iv) [Inventer le futur](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4350&plang=EN). Le guide ‟Idées originales” a également été adapté au contexte juridique, réglementaire et procédural national de la Bulgarie et de la Serbie, et la version adaptée au Cambodge, à la Hongrie, à la Lituanie, à la Pologne et à la Slovénie est en cours de finalisation. L’[outil de diagnostic de l’OMPI](https://www.wipo.int/ipdiagnostics-assessment/global/fr) a été utilisé par 21 500 visiteurs et a généré plus de 3000 rapports. L’outil a été traduit dans d’autres langues que les langues officielles des Nations Unies, telles que l’albanais, le bulgare, le portugais et le kiswahili. Il a également été adapté au contexte légal, réglementaire et procédural des États membres de l’OAPI (en français) et de l’Inde (en anglais). Une adaptation sectorielle pour les éditeurs a également été lancée. Le programme des ateliers sur la gestion de la propriété intellectuelle a bénéficié à 170 PME de 28 pays, spécialisées dans les secteurs de l’agriculture, de l’intelligence artificielle et des affaires, de l’artisanat, du commerce électronique, de l’éducation, du franchisage, des technologies vertes, des technologies de la santé, des biotechnologies et des technologies médicales et de l’industrie manufacturière. Ces activités ont contribué à la réalisation de la cible 8.3. Une présentation intitulée ‟*An introduction to IP Management and WIPO Tools and Resources for Businesses*” (*Introduction à la gestion de la propriété intellectuelle et aux outils et ressources de l’OMPI pour les entreprises*) a été faite lors de trois ateliers régionaux organisés virtuellement en décembre 2023. Cela a contribué à la réalisation de la cible 8.3.
18. Dans le domaine de la **coopération au développement**, le CDIP, sous le point de l’ordre du jour ‟Propriété intellectuelle et développement”, examine les thèmes proposés et approuvés par les États membres. Ce point de l’ordre du jour sert de plateforme pour un débat approfondi sur le thème choisi, ainsi que sur les travaux existants et les orientations futures de l’OMPI dans ce domaine. C’est également l’occasion pour les États membres de partager leurs expériences nationales, leurs politiques axées sur le développement, leurs initiatives réussies, les enseignements tirés, ainsi que leurs attentes à l’égard du travail et de l’assistance technique de l’Organisation dans divers domaines de la propriété intellectuelle. Au cours de sa trentième session, qui s’est tenue du 24 au 28 avril 2023, le comité a examiné le thème ‟*La propriété intellectuelle et les jeunes : investir dans l’avenir*” et a réexaminé le thème *‟Les femmes et la propriété intellectuelle”*. Lors de sa trente‑et unième session, qui s’est tenue du 27 novembre au 1er décembre 2023, le comité a examiné le thème *‟Lutter contre le changement climatique* : *la propriété intellectuelle contribue à plafonner les émissions de carbone et à atteindre la neutralité carbone”,* et a convenu de trois thématiques à examiner lors de ses prochaines sessions. Sur la période concernée, sept nouvelles propositions de projets ont été approuvées par le CDIP, ce qui porte à 55 le nombre total de projets du Plan d’action pour le développement approuvés à la fin de l’année 2023. Ce travail du CDIP a contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 17.16 et 17.7.
19. Le projet du Plan d’action pour le développement relatif à l’[*enregistrement des marques collectives des entreprises locales en tant qu’axe transversal du développement économique*](https://www.wipo.int/collective-marks/fr/index.html)a soutenu l’utilisation des marques collectives par les entreprises locales dans quatre pays bénéficiaires (État plurinational de Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie). La stratégie de mise en œuvre visait à faciliter le développement et l’enregistrement d’une marque collective pilote pour un groupe de producteurs locaux dans chaque pays bénéficiaire, ainsi qu’à mener des activités de renforcement des capacités et à élaborer du matériel de sensibilisation. En 2023, une marque collective a été développée et enregistrée dans les quatre pays bénéficiaires, et lancée aux Philippines, en Tunisie et au Brésil. Le lancement de la marque collective en Bolivie est prévu pour le début de l’année 2024. Le projet a contribué à la réalisation de la cible 8.3.
20. L’**Académie de l’OMPI** a contribué à la réalisation de la cible 8.6, par le biais, par exemple, des rapports d’étude de l’OMPI‑Université d’Ankara et de l’OMPI‑Université de Turin, qui montrent que les programmes de maîtrise en propriété intellectuelle aident les anciens étudiants à obtenir de meilleurs emplois ou à créer leur propre emploi après l’obtention de leur diplôme.
21. Pour célébrer l’obtention de leur diplôme, l’OMPI a organisé deux [conférences](https://www.wipo.int/cooperation/fr/funds_in_trust/japan_fitip_global/news/2023/news_0013.html) des anciens étudiants des masters en propriété intellectuelle, contribuant ainsi à la réalisation des cibles 4.4, 8.6 et 9.3. En coopération avec l’OAPI, l’Université de Yaoundé II et l’Office des brevets du Japon, la première conférence a eu lieu du 1er au 2 février 2023 à Yaoundé, au Cameroun. Cette conférence visait à doter 100 diplômés et anciens élèves de compétences et du savoir‑faire relatifs à l’utilisation pratique de la propriété intellectuelle pour les entreprises, et à établir un réseau d’experts francophones en propriété intellectuelle. La deuxième Conférence a été organisée en coopération avec l’ARIPO, l’Union africaine (UA) et l’Office des brevets du Japon, et s’est tenue du 6 au 7 décembre 2023 à Harare, au Zimbabwe. Cette conférence, qui avait pour objectif de mieux faire comprendre l’importance de l’IA et d’autres tendances technologiques émergentes dans divers secteurs liés à la propriété intellectuelle, tels que les industries créatives, l’agriculture, la recherche, l’éducation et l’économie informelle, a réuni 70 participants, parmi lesquels d’anciens étudiants, des experts en propriété intellectuelle et des professionnels de ces secteurs.
22. L’OMPI a également travaillé en étroite collaboration avec ses États membres pour renforcer les capacités et sensibiliser à la contribution potentielle de la propriété intellectuelle au renforcement de la compétitivité des entreprises communautaires. À cet égard, un [atelier](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/en/wipo_ip_tmk_ge_23/wipo_ip_tmk_ge_23_1.pdf) sur la protection de la propriété intellectuelle des connaissances médicales traditionnelles a été organisé du 26 au 28 septembre 2023 à l’intention des praticiens de la médecine traditionnelle de 10 pays africains. L’atelier visait à renforcer leurs connaissances sur le cadre juridique international relatif à la propriété intellectuelle et aux connaissances médicales traditionnelles, et à partager des expériences sur la protection de la propriété intellectuelle des connaissances médicales traditionnelles. Cet atelier a contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 4.4, 9.3, 9.b et 10.2.
23. En outre, un programme de six mois sur l’entrepreneuriat des jeunes et le mentorat et l’accompagnement des jeunes entreprises pour la commercialisation de la propriété intellectuelle a été organisé d’octobre 2022 à mars 2023, qui visait à fournir des conseils et un soutien à 15 jeunes entreprises de neuf pays africains grâce à l’élaboration de stratégies efficaces en matière de propriété intellectuelle pour leurs entreprises. Il s’agit, par exemple, du dépôt réussi d’une demande de brevet pour une innovation particulière. Le programme a contribué à la réalisation de la cible 8.6, ainsi que des cibles 4.4, 9.3 et 10.2.
24. Contribuant à la cible 8.3, un projet sur le développement de services de soutien aux entreprises par les offices de propriété intellectuelle a été mis en œuvre en Égypte. Il visait à fournir à l’Office égyptien des brevets et à l’Office égyptien des marques des outils de diagnostic et du matériel permettant aux PME innovantes et aux jeunes entreprises de disposer des informations nécessaires sur la propriété intellectuelle pour leurs stratégies commerciales. En devenant de meilleurs utilisateurs du système de propriété intellectuelle, le projet contribue à leur développement économique et à l’augmentation des possibilités de création d’emplois.
25. Dans le cadre du projet sur la propriété intellectuelle et les jeux vidéo en République dominicaine, des formations ont été dispensées à plus de 40 développeurs de jeux vidéo sur l’utilisation du système de propriété intellectuelle pour dégager davantage de valeur et soutenir la diversification économique et la modernisation technologique. En encourageant l’esprit d’entreprise, la créativité et l’innovation, ce projet a contribué aux objectifs 8.2, 8.3 et 9.b.
26. Un autre projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme visant à soutenir les PME dans le secteur du thermalisme et de l’artisanat a été mis en œuvre à Bali, en Indonésie. Quelque 25 PME sélectionnées dans les secteurs du spa et de l’artisanat à Bali ont bénéficié de programmes de formation et de mentorat sur l’utilisation de la propriété intellectuelle pour la création de valeur ajoutée et l’amélioration de l’accès au marché. Le projet a abouti à l’enregistrement de 16 marques et à l’élaboration de 16 stratégies commerciales. Dans le cadre de ce projet, des recommandations politiques sont élaborées pour soutenir le renforcement du cadre national de l’industrie du tourisme. Ce projet a contribué à la réalisation des cibles 8.3, 8.9 et 9.3.
27. Dans le même temps, le projet pour la jeunesse s’est poursuivi au Cabo Verde, visant à fournir une formation en matière de propriété intellectuelle et un soutien commercial à 300 jeunes entrepreneurs ou entrepreneurs en herbe cherchant à commercialiser leurs actifs de propriété intellectuelle au Cabo Verde et au‑delà, par le biais d’une approche de résolution des problèmes et d’un mentorat. En 2023, un hackathon (marathon de l’innovation) a été organisé pour trouver des solutions aux défis de développement pertinents pour le Cabo Verde. En aidant les jeunes à acquérir des connaissances et des compétences et en encourageant les initiatives créatives, innovantes et entrepreneuriales pour atteindre les objectifs de développement, le projet a contribué aux cibles 4.4 et 8.3
28. Un certain nombre de projets sur mesure liés à la propriété intellectuelle ont été mis en œuvre dans les pays les moins avancés, grâce à une nouvelle approche comprenant un encadrement pratique, un soutien et une formation des parties prenantes tout au long de leur parcours dans le domaine de la propriété intellectuelle. Tous ces projets thématiques visent à donner aux acteurs concernés de la propriété intellectuelle les moyens d’utiliser la propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur à leurs produits, créer des emplois locaux, renforcer leur réseau et amplifier leurs opportunités économiques et de croissance. Les projets suivants ont contribué à la réalisation de la cible 8.3 :
* Le projet visant à faciliter le transfert de technologies appropriées pour le développement communautaire par le biais d’universités et d’instituts de recherche avait pour but de favoriser l’utilisation des informations techniques et scientifiques contenues dans les documents de brevet afin d’identifier les technologies appropriées pour répondre à des besoins de développement spécifiques et relever des défis socioéconomiques. En 2023, le projet a été lancé au Bhoutan et au Malawi. Alors que le projet au Bhoutan s’est concentré sur le développement d’un séchoir électrique polyvalent pour le séchage des légumes destinés à être stockés par les agriculteurs et les vendeurs, le projet au Malawi a cherché à identifier une technologie de bio‑engrais appropriée pour améliorer le rendement et la qualité des cultures ainsi que la nutrition du sol pour la production de maïs. Le projet a contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 1.4, 2.3, 9.b, 12.3 et 12.5.
* Le projet pilote sur l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les praticiens de la médecine traditionnelle en Éthiopie a aidé 84 praticiens à créer des opportunités commerciales pour leurs produits grâce à l’enregistrement d’une marque, et a conduit au développement d’une plateforme en ligne permettant aux praticiens de la médecine traditionnelle de fournir des consultations et de vendre leurs produits. L’enregistrement des 84 marques a été accordé par l’Agence pour l’enregistrement des entreprises et les licences (EIPA), en collaboration avec l’université de Gondar et les associations locales de médecine traditionnelle. Ce projet a contribué aux cibles 1.4 et 8.3.
* Projet sur l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les entrepreneuses mis en œuvre au Cambodge, en Ouganda et en République‑Unie de Tanzanie, avec plus de 225 entrepreneuses encadrées et environ 183 enregistrements de marques accordés. Le projet s’est concentré sur la création d’emplois et d’opportunités commerciales pour les entrepreneuses grâce à la stratégie de marque, et a contribué à la réalisation de la cible 8.3, ainsi que des cibles 1.4, 5.1 et 5.5.
1. L’industrie des jeux vidéo est un moteur essentiel de l’innovation et de la croissance technologique dans les pays en transition. L’industrie du jeu vidéo nécessite également une collaboration multipartite entre, par exemple, les éditeurs, les développeurs, les fabricants, les plateformes et les décideurs politiques, pour ne citer qu’eux. Ces partenariats intersectoriels public‑privé sont directement liés aux cibles 17.6 et 17.7. En 2023, l’OMPI a achevé la mise en œuvre du projet interrégional sur le développement des jeux vidéo : En quête de propriété intellectuelle, qui a aidé de manière efficace les petits développeurs de jeux, en particulier de la région des pays d’Europe centrale et des États baltes, de l’Amérique latine et de l’Asie et du Pacifique, dans leurs stratégies de propriété intellectuelle pour les différentes étapes du développement des jeux vidéo. Chaque étape comprenait : i) des entretiens en podcast avec des sociétés de jeux vidéo de premier plan afin de partager les meilleures pratiques; ii) des informations clés sur la propriété intellectuelle grâce à la liste de contrôle PowerUps; iii) des conseils personnalisés en matière de propriété intellectuelle de la part d’experts juridiques dans le cadre des ateliers sur la propriété intellectuelle; et iv) un réseau de développeurs de jeux. Pour maximiser son impact, le projet a coopéré étroitement avec des acteurs de premier plan dans ce domaine, tels que la Fédération européenne des développeurs de jeux, Video Games Europe (anciennement ISF), Tencent, Riot Games et CD Project Red. Ce projet a contribué à la réalisation de la cible 8.2.
2. Pour contribuer davantage à la réalisation de la cible 8.2, des accords de niveau de service ont été signés entre l’OMPI et les offices de propriété intellectuelle du Kazakhstan et du Tadjikistan, respectivement, pour la mise en place de réseaux nationaux de CATI afin de renforcer les connaissances et de soutenir l’innovation et la créativité dans ces États membres.
3. Contribuant à la cible 8.3, les événements suivants ont été organisés pour soutenir les créateurs et les innovateurs et leur fournir une assistance technique et législative :
* Seizième Conférence internationale sur l’innovation et la créativité dans l’économie : la conception dans un monde numérique, organisé en format hybride, le 21 juin 2023, à Varsovie (Pologne). La conférence a favorisé le dialogue entre les concepteurs locaux, les entrepreneurs et les institutions sur l’impact de la propriété intellectuelle, de l’innovation et de la créativité sur le transport durable.
* Congrès international sur la propriété intellectuelle : défis et tendances futurs, organisé en format hybride, du 21 au 22 septembre 2023, à Varsovie (Pologne). Le congrès a favorisé le dialogue sur les défis et les tendances liés à la propriété intellectuelle dans le triangle science, affaires et administration, et sur l’impact sur les technologies futures.
* Cinquième Conférence régionale sur la propriété intellectuelle dans l’économie numérique pour les PME : l’industrie cinématographique dans l’environnement numérique, en format hybride, du 17 au 18 janvier 2023, à Bucarest (Roumanie). La conférence a permis de promouvoir efficacement les moyens d’exploiter le système de propriété intellectuelle dans l’économie numérique par les PME de l’industrie cinématographique dans la région des pays d’Europe centrale et des États baltes.
* Atelier national sur la propriété intellectuelle pour les jeunes entreprises, organisé le 14 novembre 2023 à Belgrade (Serbie). L’atelier a permis de déployer efficacement le guide de l’OMPI sur les idées novatrices pour la Serbie et a favorisé une meilleure utilisation des outils de propriété intellectuelle par les jeunes entreprises.
* Séminaire national sur la propriété intellectuelle pour les entreprises : créer des opportunités pour les PME, organisé le 29 juin 2023 à Douchanbé (Tadjikistan). Le séminaire a encouragé les représentants des milieux d’affaires du Tadjikistan à utiliser les outils et les ressources de l’OMPI en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de leur travail et à aider les PME intermédiaires locales à élargir leur gamme de services liés à la propriété intellectuelle.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation

1. Dans le domaine de la **propriété intellectuelle et de l’innovation**, des réseaux de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI) de l’OMPI ont été mis en place dans 93 pays, avec plus de 1530 CATI hébergés dans des institutions telles que des universités, des centres de recherche et de développement, etc., pour fournir aux innovateurs un accès à des informations technologiques locales de haute qualité et à des services connexes. Les CATI aident notamment les innovateurs à exploiter pleinement leur potentiel d’innovation et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle. Le renforcement des capacités a continué à renforcer l’impact et la durabilité des CATI par le biais de la formation en ligne avec 15 ateliers CATI nationaux et cinq réunions régionales en 2023. Les meilleures pratiques et expériences en matière de recherche de brevets, d’analyse et d’autres domaines connexes sont également partagées par les CATI grâce à un réseau virtuel fourni par la plateforme eTISC, qui comptait plus de 1300 membres inscrits à la fin de 2023. En 2023, la plateforme de gestion des projets et des performances des CATI a été déployée dans d’autres pays hébergeant des CATI afin de faciliter le suivi des données et des performances des CATI. Ces activités ont contribué à la réalisation de la cible 9.5.
2. Les pages Web de l’OMPI dédiées aux CATI ont continué à fournir un accès à des informations sur diverses ressources qui soutiennent le développement des connaissances et des compétences, et ont été consultées par 81 595 utilisateurs uniques. Les pages Web de l’OMPI consacrées au transfert de technologie ont connu une croissance importante, avec 80 885 visiteurs uniques et 146 269 pages consultées.
3. Un deuxième rapport sur le paysage des brevets concernant les vaccins et les produits thérapeutiques liés à la COVID‑19 (aperçu préliminaire de l’activité de brevetage pendant la pandémie) a été publié en avril 2023, reflétant les données et les tendances tout au long de la pandémie déclarée. En 2023, des rapports ont également été publiés à propos du paysage des brevets concernant le graphite et l’ilménite et leurs applications respectives. Les deux rapports sur les brevets liés à la COVID‑19 ont été téléchargés plus de 19 000 fois au total, le rapport sur l’ilménite plus de 6000 fois et celui sur le graphite plus de 3000 fois en 2023. Un compendium a répertorié 265 autres rapports sur le paysage des brevets concernant diverses technologies et provenant d’autres organisations.
4. Un didacticiel électronique sur l’utilisation de l’information en matière de brevets a été proposé par l’Académie de l’OMPI sous la forme d’un cours d’enseignement à distance (DL‑177). Il offrait aux apprenants la possibilité de suivre leurs progrès et de certifier quʼils avaient terminé le didacticiel électronique. Par ailleurs, le portail du registre des brevets, qui vise à fournir des informations sur les registres des brevets en ligne, les gazettes et les informations relatives au statut juridique de plus de 200 juridictions et collections d’informations sur les brevets, a enregistré 11 184 visiteurs uniques et 728 téléchargements de fichiers PDF de ses fichiers juridictionnels en 2023.
5. La plateforme [WIPO INSPIRE](https://inspire.wipo.int/) (Index of Specialized Patent Information Reports) a fourni aux inventeurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs des informations claires, précises et objectives sur les bases de données de brevets, en particulier sur leur couverture documentaire, ainsi que sur leurs fonctionnalités de recherche et d’analyse, afin de leur permettre d’identifier et d’utiliser la base de données de brevets la plus appropriée. Le nombre de rapports sur les bases de données de brevets a continué d’augmenter et a atteint 46 rapports en 2023. En outre, l’OMPI a mis au point un certain nombre d’initiatives, de publications, de matériels de formation et d’outils destinés à aider les CATI et les structures de transfert de technologie à fournir des services de soutien à l’innovation et au transfert de technologie.
6. Pour les PME, la propriété intellectuelle est un actif précieux qui peut servir de garantie pour obtenir des prêts ou des investissements. Le financement de la propriété intellectuelle est un domaine qui aide les entreprises à accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour se développer et réussir. Dans ce contexte, l’OMPI a mis en œuvre le projet visant à promouvoir l’utilisation de la propriété intellectuelle comme source de financement pour les entrepreneurs et les PME au Costa Rica, en République dominicaine, El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Panama. Des services spécialisés de soutien à la propriété intellectuelle ont été créés dans 15 institutions de soutien aux PME, et 54 membres du personnel ont suivi un cours de l’Académie de l’OMPI sur la propriété intellectuelle en tant que source de financement. Des ateliers sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique ont été organisés, auxquels ont participé plus de 113 personnes issues d’institutions intermédiaires, de fonctionnaires et d’entrepreneurs. Dans le cadre d’un programme pilote sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique, des experts locaux ont organisé plus de 160 sessions de mentorat bilatéral pour former et encadrer 49 MPME. Cette initiative a contribué à la réalisation de la cible 9.3.
7. Dans le domaine des **marques et des dessins et modèles**, l’OMPI a facilité les discussions visant à renforcer la coopération entre les États membres afin d’élaborer un cadre normatif international équilibré pour des sujets d’actualité convenus concernant les marques, les dessins et modèles industriels et les indications géographiques. Cette activité a également favorisé l’échange d’informations et d’expériences concernant les pratiques de l’Office, en vue d’accroître la transparence du fonctionnement pratique du système international de propriété intellectuelle et de favoriser, dans la mesure du possible, une plus grande cohérence au niveau pratique. Suite à la décision de l’Assemblée générale de l’OMPI, prise lors de sa cinquante‑cinquième session (trentième session extraordinaire), de convoquer une conférence diplomatique en vue de la conclusion et de l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles au plus tard en 2024, la troisième session spéciale du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a eu lieu en 2023, afin de combler les lacunes existantes à un niveau suffisant, avant la tenue du comité préparatoire de la conférence diplomatique. L’Organisation a également continué à élargir la couverture géographique du Traité de Singapour sur le droit des marques, afin de poursuivre la simplification des procédures d’enregistrement des marques dans le monde entier. Ces activités ont contribué à la réalisation des cibles 9.4 et 9.a, ainsi qu’aux cibles 10.a, 16.3 et 16.6[[6]](#footnote-7).
8. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, la base de données WIPO GREEN sur les technologies et les besoins innovants couvrait plusieurs secteurs liés aux infrastructures et comportait une section sur le [bâtiment et la construction](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/14) avec 13 538 entrées. Afin d’encourager l’innovation et de soutenir les entrepreneurs, WIPO GREEN accueillera en 2023, en coopération avec la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises, un atelier [sur la gestion de la propriété intellectuelle dans l’agriculture](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/news/2023/news_0005.html). L’atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle a aidé les PME à élaborer des solutions pour le secteur agricole afin de renforcer la sécurité alimentaire, de réduire la pollution, la consommation d’eau ou les émissions de carbone, et d’améliorer leurs stratégies commerciales et de propriété intellectuelle par l’intermédiaire d’ateliers et de séances d’accompagnement. Lancée en 2022 grâce au financement de l’Office des brevets du Japon, l’initiative [IPO GREEN](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/ipo-green/) a permis aux offices de propriété intellectuelle de partager leurs expériences et leurs points de vue, et a fourni des recherches et des analyses sur les activités des offices de propriété intellectuelle qui contribuent à stimuler le développement et le déploiement de nouvelles solutions en matière de technologies vertes. Quelque 16 webinaires ont été organisés dans le cadre de la *série de webinaires IPO GREEN* entre le printemps 2022 et l’été 2023, au cours desquels des offices de propriété intellectuelle du monde entier ont partagé leur expérience et leurs meilleures pratiques en matière de mise en œuvre d’initiatives liées à la propriété intellectuelle. Ces activités ont contribué à la réalisation de la cible 9.4.
9. Dans le domaine des **classifications et normes internationales**, le Comité des normes de l’OMPI a approuvé la révision des normes ST.26, ST.61 et ST.88 de l’OMPI et a pris note de la révision de la norme ST.96 de l’OMPI. Les normes de l’OMPI ont continué d’être mises en correspondance avec l’ODD 9 et publiées sur le [portail de la CENUE sur les normes pour les ODD](https://standards4sdgs.unece.org/standards?field_standard_sdg_goals_target_id_verf=All&field_standard_organization_target_id_verf=3&items_per_page=25).
10. Les travaux de l’Organisation en matière d’**économie et d’analyse des données** ont contribué à la réalisation des cibles 9.5 et 9.b par la publication de rapports statistiques et analytiques qui aident les décideurs à promouvoir des systèmes d’innovation dynamiques. Les publications phares de l’OMPI dans ce domaine sont les [indicateurs](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4678) mondiaux de la propriété intellectuelle, qui fournissent des statistiques originales sur l’utilisation de la propriété intellectuelle dans les différents domaines technologiques et secteurs économiques à travers le monde, et l’[indice mondial de l’innovation](https://www.wipo.int/global_innovation_index/fr/index.html), qui évalue les performances en matière d’innovation de quelque 130 économies sur la base de 80 indicateurs différents.
11. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**,l’OMPI a soutenu les États membres dans le cadre de plusieurs initiatives et projets, contribuant ainsi à la réalisation de l’ODD 9, comme indiqué ci‑dessous.
12. Le projet visant à faciliter le transfert de technologies appropriées pour le développement communautaire par le biais d’universités et d’instituts de recherche au Mozambique, a poursuivi sa mise en œuvre dans trois PMA, au Mozambique, au Sénégal et en Ouganda. Ce projet a contribué à la réalisation de la cible 9.b, ainsi que des cibles 1.4, 2.3, 8.2, 12.3 et 12.5. Au Mozambique, des technologies appropriées ont été identifiées pour : i) le développement d’un incubateur de poissons adapté à la production d’alevins de tilapia de haute qualité; et ii) la conception et la production de digesteurs anaérobies pour la conversion des déchets en biogaz et en engrais biologiques. Ces solutions technologiques identifiées contribuent à la production alimentaire, à la réduction des déchets alimentaires et à la promotion de la réutilisation. Au Sénégal, des technologies appropriées ont été identifiées pour : (i) le séchage facile et durable des fruits (oignon et mangue); et (ii) lʼextraction dʼhuiles pour la récupération des déchets et la valorisation au Sénégal. Les solutions technologiques identifiées contribuent à réduire le gaspillage alimentaire et les pertes après récolte, ainsi qu’à promouvoir la réutilisation des déchets. En Ouganda, les solutions technologiques ‟Collecte et traitement des eaux de pluie” et ‟Technologies alternatives aux briques cuites” ont été identifiées. Elles contribuent à la croissance socioéconomique et à la réduction de la pauvreté en fournissant une solution rentable pour faire face à la pénurie d’eau propre, et une solution alternative respectueuse de l’environnement aux habitations existantes en briques cuites. Dans les trois PMA, des plans d’action pour la mise en œuvre et le déploiement des technologies ont été finalisés. Les parties prenantes locales ont également été formées à l’utilisation de l’information technique et scientifique contenue dans les bases de données d’information sur les brevets afin d’identifier les technologies appropriées pour répondre à des besoins de développement spécifiques, et de préparer des plans d’aménagement technologique et des plans d’action.
13. Dans la région arabe, les activités suivantes ont contribué à la réalisation des cibles 9.5 et 9.b :
* La réunion régionale programme consacré aux CATI de l’OMPI pour les pays arabes a été organisée, en collaboration avec l’Institut national algérien de la propriété industrielle (INAPI), le Ministère de l’Industrie, et avec le soutien financier du fonds fiduciaire du Japon au profit de la propriété intellectuelle, du 23 au 24 mai 2023, à Alger (Algérie). Des représentants de la Ligue des États arabes et de l’Office des brevets du Conseil de coopération du Golfe (GCCPO), ainsi que 18 coordinateurs nationaux de CATI et personnes ressources ont participé à la réunion pour faire le point sur l’état d’avancement des projets nationaux des CATI dans la région arabe et explorer les possibilités de renforcer la coopération régionale entre les réseaux de CATI. La réunion a également permis de partager les nouveaux développements en matière de soutien de l’OMPI aux CATI et aux réseaux nationaux et régionaux qui leur sont associés.
* La troisième session du dialogue Asie‑Arabe sur la propriété intellectuelle concernant l’utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel à l’ère numérique entre le Japon et certains pays arabes (Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Jordanie, Maroc, Oman, Soudan et Tunisie) s’est tenue du 31 janvier au 1er février 2023. La session a permis d’explorer les domaines de coopération pour la mise en place de systèmes de propriété intellectuelle efficaces utilisant les technologies modernes, et a abouti à la sélection des pays arabes qui bénéficieront du programme de l’OMPI ‟ Atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les PME”, qui vise à aider les PME et les jeunes entreprises des secteurs à forte intensité de propriété intellectuelle à utiliser la propriété intellectuelle de manière efficace et stratégique grâce à des conseils d’experts individuels adaptés à leurs besoins commerciaux et à des orientations sur les différentes options permettant d’élaborer leurs stratégies en matière de propriété intellectuelle et de rendre leurs produits plus compétitifs. Dans la foulée, un projet sur la propriété intellectuelle et l’intelligence artificielle a été lancé : ‟Implications pour les PME” a été mis en œuvre pour fournir une formation et des conseils pratiques sur la gestion de la propriété intellectuelle aux PME de l’industrie de l’IA.
* La conférence interrégionale sur les perspectives de propriété intellectuelle dans l’écosystème des PME dans la région africaine et arabe s’est tenue du 5 au 6 octobre 2023 à Casablanca (Maroc). L’événement a constitué un forum de sensibilisation, de partage d’expériences et de bonnes pratiques sur l’utilisation efficace de la propriété intellectuelle pour la croissance des entreprises par les PME des pays africains et arabes. La conférence a également encouragé la coopération Sud‑Sud et des représentants du Cabo Verde, du Cameroun, de l’Égypte, du Ghana, de la Jordanie, du Niger, d’Oman, de l’Arabie saoudite, de la République‑Unie de Tanzanie et de la Tunisie y ont participé.
* Un webinaire de l’OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et les services de propriété intellectuelle connexes a été organisé le 16 novembre 2023 à l’intention des membres de la police de Dubaï (DP) et du personnel de l’Office des brevets des Émirats arabes unis. L’objectif était de les former sur des sujets liés au PCT, de leur donner une vue d’ensemble de la nouvelle présentation de la plateforme ePCT, de promouvoir la sensibilisation au PCT et l’échange de bonnes pratiques, d’encourager l’application des brevets et de renforcer le respect de la propriété intellectuelle dans les Émirats arabes unis. Le webinaire s’est déroulé en arabe et a été suivi par 125 participants.
* La mise en œuvre d’un projet pilote sur la propriété intellectuelle et les groupes de réflexion dans la région arabe a ouvert la voie à une évolution vers l’excellence en matière de propriété intellectuelle au sein des groupes de réflexion. Grâce à des séances de coaching sur mesure, des évaluations d’actifs et des conseils stratégiques, le projet a renforcé les bases intellectuelles des groupes de réflexion participants, favorisé une culture de sensibilisation, de collaboration et de gestion stratégique dans les pays sélectionnés, et élevé le statut des groupes de réflexion en tant que producteurs de connaissances et influenceurs de la propriété intellectuelle afin de laisser un impact durable sur le paysage de la propriété intellectuelle au sens large.
* Le projet sur l’amélioration de la capacité des bureaux de transfert de technologie à fournir des services de transfert de technologie et de commercialisation de la propriété intellectuelle aux acteurs de l’innovation a été mis en œuvre en coopération avec l’Académie égyptienne de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT). Il a bénéficié à six institutions universitaires et de recherche en Égypte, ce qui a conduit à la création d’un groupe national de 22 experts en commercialisation de la propriété intellectuelle, ainsi qu’à la création d’un réseau national de bureaux de transfert de technologie. Le projet a également permis d’élaborer un module de renforcement des capacités de commercialisation de la propriété intellectuelle à l’intention des établissements d’enseignement et de recherche et d’autres institutions concernées des secteurs public et privé en Égypte.
* Le projet de renforcement des capacités des intermédiaires des PME en matière de propriété intellectuelle au Maroc et en Arabie saoudite a donné lieu à une cartographie des prestataires de services concernés, tels que les chambres de commerce, les services de soutien aux entreprises, les incubateurs et les agences d’innovation, ainsi qu’à des évaluations sur le terrain des besoins des PME en matière de propriété intellectuelle et de leur degré de sensibilisation, d’accès et d’utilisation du système de propriété intellectuelle.
1. Dans les pays en transition et les pays développés, les initiatives suivantes ont contribué aux cibles 9.5 et 9.b :
* La promotion de l’importance de l’élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle globales et à long terme pour répondre aux besoins des États membres, ainsi que l’aide à ces stratégies, sont restées une priorité en 2023.
* Projet commun avec l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB) sur le *renforcement de la capacité de commercialisation de la propriété intellectuelle des parcs de technologie dans les États membres de l’OEAB.* Le projet visait à établir et à maintenir des pratiques efficaces de gestion de la propriété intellectuelle et des activités d’innovation dans les technopôles, ainsi qu’à renforcer la collaboration en matière de propriété intellectuelle entre les acteurs de l’innovation, y compris les PME, les établissements universitaires et les institutions intermédiaires (bureaux de transfert de technologie, technopôles) dans la région. La création d’un environnement de collaboration et de soutien permettant aux technopôles de partager leurs expériences, d’améliorer les pratiques de gestion de la propriété intellectuelle et de promouvoir les innovations est essentielle à la promotion d’une croissance économique durable. Ce projet a également contribué à la réalisation des cibles 8.2 et 8.3.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre

1. Dans le domaine du **droit d’auteur et des industries créatives**, l’OMPI a célébré le dixième anniversaire de l’adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter lʼaccès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant dʼautres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, le 12 juillet 2023. La célébration visait à encourager davantage d’États membres à adhérer au Traité de Marrakech et à le mettre en œuvre, ainsi qu’à explorer les initiatives permettant d’atteindre les objectifs du Traité de Marrakech. L’une de ces initiatives est l’Accessible Books Consortium (ABC), qui facilite l’échange transfrontière d’œuvres dans des formats accessibles sans formalités entre les parties contractantes. La célébration a contribué à la réalisation de la cible 10.2.
2. L’OMPI a également fourni une assistance législative en rapport avec le Traité de Marrakech, afin de garantir que les déficients visuels aient le même accès à l’éducation que les autres, leur permettant ainsi de participer pleinement à la vie de la société. Cette assistance législative a contribué à la réalisation de la cible 10.3.
3. Par l’intermédiaire du Réseau international de l’OMPI pour l’enseignement de la propriété intellectuelle (WINIPE), l’**Académie de l’OMPI** a augmenté le nombre de programmes, tels que le cours PatentX OMPI‑Harvard, et le nombre de ressources universitaires sur la propriété intellectuelle, les rendant ainsi accessibles aux étudiants des programmes conjoints de master de l’OMPI et contribuant à la réalisation de la cible 10.2.
4. Le Service mondial d’échange de livres de l’ABC est un catalogue mondial en ligne de livres en format accessible qui permet aux bibliothèques pour aveugles participantes de rechercher, de commander et d’échanger des livres accessibles par‑delà les frontières. D’ici à la fin 2023, 133 bibliothèques, dont 74 dans des pays en développement et des PMA, ont signé un accord avec l’OMPI pour participer au Service mondial d’échange de livres de l’ABC et avoir accès à 900 000 livres accessibles à des fins d’échange en vertu des dispositions du Traité de Marrakech. En outre, 40 bibliothèques participantes, dont 13 dans des pays en développement et des PMA, ont également choisi de mettre le Service mondial d’échange de livres de l’ABC directement à la disposition de leurs lecteurs incapables de lire les imprimés en participant à l’application complémentaire de l’ABC. Afin de fournir aux bibliothèques les solutions les mieux adaptées à leurs propres marchés, l’ABC a lancé en 2023 une famille d’interfaces de programmation d’applications (API) permettant aux bibliothèques d’intégrer le catalogue du Service mondial d’échange de livres de l’ABC dans leurs propres interfaces utilisateur. Actuellement, deux bibliothèques en Thaïlande et aux États‑Unis d’Amérique pilotent les API. De plus, lʼABC a pris un rôle actif dans la promotion des principes de lʼédition “accessible à tous”, qui prescrivent que les livres nouvellement publiés soient pleinement utilisables par toutes les personnes, quelles que soient leurs capacités. Dans le cadre de ces efforts, l’ABC a invité les éditeurs et les associations d’éditeurs du monde entier à signer la Charte mondiale de l’édition en format accessible, qui contient huit principes de haut niveau. À la fin de lʼannée 2023, 143 éditeurs, dont 96 de pays en développement ou de PMA, ont signé la Charte. L’ABC a également proposé un cours en ligne sur les concepts de publication accessible destiné aux éditeurs, qui s’adresse principalement aux éditeurs, mais qui est également ouvert au public et gratuit. En permettant l’échange gratuit de livres accessibles au‑delà des frontières nationales et en promouvant les principes de l’édition accessible à la naissance auprès des éditeurs du monde entier, les activités de l’ABC ont contribué à la réalisation de la cible 10.2.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

1. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats, l’OMPI a contribué à l’ODD** 11 par l’intermédiaire de l’initiative **‟WIPO Green”**. Le [projet d’accélération en Chine](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=138827) a cherché des solutions aux défis environnementaux liés à l’énergie, à l’eau, à la pollution et aux déchets à Pékin et devrait s’étendre à d’autres grandes villes. Lʼobjectif du projet était de soutenir la Chine dans la réalisation de son engagement à réduire les émissions de carbone à l’horizon 2030 et à atteindre la neutralité carbone dʼici 2060. Ce projet a déjà donné lieu à deux déploiements : une technologie de compostage pour traiter les déchets de cuisine dans un complexe hôtelier et une station de recharge pour véhicules électriques. En 2023, il y a eu deux correspondances liées à un système de gestion du carbone et à la gestion des systèmes photovoltaïques, et cinq connexions ont été établies.
2. L’édition 2023 du Livre sur les technologies vertes consacrée à l’atténuation comporte un chapitre consacré aux technologies climatiques pour les villes, y compris les bâtiments, le chauffage et le refroidissement des transports, ainsi que la gestion des déchets. Les villes, qui ne couvrent qu’un petit pourcentage de la surface de notre planète, génèrent 50 à 80% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et consomment près de 75% des ressources matérielles mondiales. La technologie et l’innovation jouent donc un rôle essentiel dans la transformation des villes, des émetteurs de carbone aux puits de carbone. Le chapitre explore les technologies éprouvées, de pointe et d’horizon pour décarboner les villes. Les sujets abordés incluent la mobilité bas carbone, le chauffage et le refroidissement ainsi que l’efficacité des matériaux. Les principales tendances présentées dans la section introductive ci‑dessous, en mettant l’accent sur la technologie, la finance et les brevets.
3. Dans le domaine des **savoirs traditionnels,** l’OMPI a fourni des services et des programmes visant à aider les peuples autochtones et les communautés locales à participer aux activités de l’OMPI et à en tirer profit afin de mieux protéger leurs savoirs traditionnels, leurs expressions culturelles traditionnelles et leurs ressources génétiques. Le WEP, le programme dédié aux savoirs médicaux traditionnels, le prix de la photographie, le projet sur les nouvelles technologies et les peuples autochtones, ainsi que le dialogue sur la mode visent à sauvegarder le patrimoine culturel des peuples autochtones et des communautés locales en les aidant à protéger leurs savoirs traditionnels et leurs expressions culturelles traditionnelles. En outre, l’IGC a continué à négocier des instruments de protection de la propriété intellectuelle des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles au niveau international, qui visent à protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles contre l’utilisation non autorisée ou inappropriée par des tiers. Les travaux de l’OMPI dans ce domaine ont contribué à la réalisation de la cible 11.4.
4. Contribuant à la réalisation de la cible 11.4, la production décentralisée de matériel accessible, encouragée par les projets de formation et d’assistance technique de l’ABC, a permis aux partenaires régionaux de créer des versions accessibles d’ouvrages qui revêtent une importance particulière pour leur patrimoine culturel et de les partager ensuite avec le monde entier par l’intermédiaire du Service mondial d’échange de livres de l’ABC.

ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

1. L’OMPI s’est efforcée de promouvoir les **marchés publics** durables tout en garantissant l’équité et une concurrence efficace. En fonction de la maturité du marché, les efforts des fournisseurs en matière de développement durable sont documentés à titre d’information uniquement ou dans le cadre de l’évaluation globale de l’offre. L’OMPI a adopté la définition de la durabilité du réseau d’achats du Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) des Nations Unies, qui englobe trois piliers : i) les facteurs environnementaux, notamment l’utilisation responsable des ressources naturelles, la consommation d’électricité et d’eau, la réduction et la gestion des déchets; ii) les facteurs sociaux, notamment l’égalité, la diversité et le respect des droits de l’homme, l’accessibilité, l’observation des normes du travail; et iii) la durabilité économique, qui se réfère au coût de l’ensemble du cycle de vie, y compris les coûts d’acquisition, d’entretien, d’exploitation et de gestion en fin de vie (y compris l’élimination des déchets). Le cadre de passation des marchés de l’OMPI est entièrement accessible aux personnes souffrant d’un handicap visuel et a contribué à la réalisation de la cible 12.7.
2. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, la base de données WIPO GREEN comporte une section sur la [pollution et les déchets](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/category/12) comprenant 17 899 entrées. La pollution est depuis trop longtemps le fidèle compagnon du développement industriel, avec d’énormes répercussions sur toutes les créatures vivantes, les paysages, les sols, l’air et l’eau. Dans de nombreuses régions du monde, la situation s’améliore et s’est améliorée, mais pas partout, et les effets de l’une des pires pollutions, l’émission de gaz à effet de serre, commencent tout juste à devenir très apparents et omniprésents. La base de données comprend également une section sur les produits, les matériaux et les processus comprenant 11 007 entrées. Le fait de permettre un flux régulier de produits et de matériaux est à la base de la consommation et de l’économie et a une longue histoire d’empreintes environnementales et de gaz à effet de serre importantes. L’on peut faire beaucoup, et c’est déjà le cas, pour produire plus avec moins, ou pour remplacer les matériaux problématiques par d’autres plus respectueux de l’environnement. La base de données a également développé une [collection](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=148597) de 190 technologies liées à la réduction de l’impact environnemental de l’industrie de la mode. Une publication connexe est en cours d’élaboration. Cette activité a contribué à la réalisation de la cible 12.a.
3. L’édition 2023 du Livre sur les technologies vertes comprend un chapitre sur les technologies de l’industrie 4.0. L’acier et le ciment sont responsables d’environ la moitié des émissions industrielles de GES et de près de 14% des émissions mondiales. La croissance démographique mondiale et les tendances à l’urbanisation sont les principaux moteurs de l’augmentation de la demande d’acier et de ciment dans le secteur de la construction et du transport. Les progrès technologiques ont donc un rôle central à jouer dans l’atténuation des effets du changement climatique en optimisant l’utilisation des matériaux, en améliorant les processus de production et en adoptant des carburants alternatifs.

ODD 13 : Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

1. Le transport aérien est responsable de niveaux élevés d’émissions de CO2 et d’autres GES. Dans un effort continu pour avoir une incidence positive sur l’action climatique (ODD 13), l’OMPI a publié une nouvelle politique de voyage en 2023, limitant les voyages officiels aux voyages ‟importants uniquement”, en utilisant l’itinéraire et le mode de transport les plus directs et les plus économiques. Privilégier l’itinéraire le plus direct permet d’éviter les correspondances multiples. Les voyageurs tiers ne peuvent voyager qu’en classe économique, ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre par passager. Le train est également fortement encouragé comme alternative à l’avion au départ de Genève vers des destinations européennes ou dans des circonstances où le voyage en train permet de réduire l’empreinte carbone. Cette initiative de la **division des services centraux** a contribué à la réalisation de la cible 13.2.
2. Dans la région des Caraïbes, l’OMPI a mis en œuvre le projet sur l’utilisation de la propriété intellectuelle, le transfert de technologie et la commercialisation pour résoudre le problème des déchets plastiques, qui visait à renforcer les capacités des scientifiques caribéens de l’Université des Antilles et des acteurs commerciaux, et à faciliter la collaboration et le transfert de technologie avec des partenaires internationaux pour résoudre le problème de la contamination de l’eau de mer, des cours d’eau et des décharges par les déchets plastiques. En mettant l’accent sur la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle, le projet a été conçu pour encourager et évaluer la recherche, le développement et la commercialisation des technologies dans ce domaine dans les Caraïbes. Dans le cadre du projet, un forum sera organisé en coopération avec le Ministère du procureur général et des affaires juridiques, l’Office de la propriété intellectuelle de Trinité‑et Tobago (TTIPO) et avec le soutien du fonds fiduciaire du Japon au profit de la propriété intellectuelle et de l’Office des brevets du Japon. Prévu sur le campus de St. Augustine de l’Université des Antilles, à la Trinité‑et‑Tobago, au début du mois d’avril 2024, le forum présentera les conclusions des chercheurs à leurs pairs, aux responsables du secteur public et aux intérêts du secteur privé, et encouragera les partenariats public‑privé. Trois propositions ont été reçues : i) l’utilisation de fibres naturelles pour remplacer le polystyrène dans les emballages alimentaires, par M. Ruel Ellis; ii) les matériaux d’origine biologique pour remplacer les emballages en polyéthylène, polypropylène et polystyrène (polystyrène), par Mme Joyann Marks; et iii) l’examen du problème des plastiques du point de vue des ‟micro‑solutions” : des approches possibles pour de nouvelles inventions, qui correspondent aux petites échelles des solutions nécessaires dans les petites nations des Caraïbes, par Mmes Legena Henry, Felicia Cox et Shamika Spencer. Ce projet contribue aux objectifs 13.1 et 13.b, ainsi qu’aux objectifs 8.2, 9.4, 9.5, 9.b et 14.7.
3. Dans la région des pays d’Asie et du Pacifique, l’OMPI a continué d’aider le Gouvernement de Niue à créer une marque pour son mécanisme de financement novateur en faveur de la conservation des océans, ainsi qu’à développer son environnement naturel résistant au climat et son économie bleue. En coopération avec Ocean Wide (NOW) Trust, Blue Nature Alliance, Conservation International et McKinsey Consulting, le mécanisme des [Engagements pour la conservation des océans](https://niueoceanwide.com/ocean-conservation-commitments/) (OCC) a été développé et lancé le 29 septembre 2023, lors d’un événement parallèle à la soixante‑dix‑huitième session de l’Assemblée générale des Nations Unies à New York. Lors de la COP28 qui s’est déroulée du 30 novembre au 12 décembre 2023, l’OCC a commencé à vendre avec un objectif de capitalisation de 32 millions de dollars néo‑zélandais (18 millions de dollars É.‑U.). Grâce à l’élaboration d’une stratégie de marque, l’OMPI a contribué à assurer la conservation à long terme de l’environnement océanique et des ressources naturelles de Niue. Cette initiative a été partiellement financée par le fonds fiduciaire de la République de Corée et a contribué à la réalisation de l’ODD 13.

***ODD 16 : Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous***

1. Dans le domaine du **renforcement du respect de la propriété intellectuelle**, l’OMPI a poursuivi ses travaux visant à réduire le commerce illicite et à lutter contre la criminalité organisée grâce au système [WIPO ALERT](https://www.wipo.int/wipo-alert/fr/index.html), qui est une plateforme en ligne sécurisée permettant aux organismes autorisés des États membres de partager des informations avec des utilisateurs autorisés du secteur de la publicité au sujet de sites Web ou d’applications dont il est établi qu’ils portent atteinte au droit d’auteur. En 2023, l’OMPI a également fourni une assistance législative à six États membres en ce qui concerne la mise en place d’un environnement durable pour le respect de la propriété intellectuelle et le respect des obligations découlant de la partie III de l’Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC).
2. Le travail de l’Organisation avec les magistrats reconnaît le rôle vital joué par les systèmes judiciaires nationaux et régionaux pour garantir un écosystème de propriété intellectuelle et d’innovation équilibré et efficace. Les activités entreprises par le Institut judiciaire de l’OMPI visent à : i) informer les juges des diverses approches judiciaires susceptibles de renforcer leurs analyses et leurs décisions lorsqu’ils statuent sur des litiges de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs systèmes juridiques respectifs; ii) contribuer au renforcement et au développement des capacités humaines et institutionnelles des systèmes judiciaires nationaux et régionaux; iii) fournir aux juges, aux décideurs et aux parties prenantes de la propriété intellectuelle un accès gratuit et en ligne à des informations juridiques sur la propriété intellectuelle provenant du monde entier.
3. En 2023, les activités suivantes ont contribué à la réalisation des cibles 16.3 et 16.6 :
* Dialogue transnational avec les autorités judiciaires sur la propriété intellectuelle : l’OMPI a mis à la disposition des juges les plateformes suivantes pour leur permettre d’échanger leurs expériences, leurs préoccupations communes et leurs bonnes pratiques en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle : i) le Forum de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle 2023, qui s’est tenu dans un format hybride, réunissant plus de 360 juges de 101 pays et de quatre tribunaux régionaux; ii) une édition de la série de webinaires à l’intention des juges, qui a permis l’échange sur des affaires marquantes et de nouvelles évolutions en matière de licences obligatoires; et iii) le Cours magistral sur la détermination des droits de propriété intellectuelle a favorisé l’échange d’expériences et de développements jurisprudentiels liés aux brevets entre 31 juges expérimentés en matière de brevets provenant de 21 juridictions.
* Initiatives de renforcement des capacités judiciaires en matière de propriété intellectuelle : l’OMPI a travaillé en étroite collaboration avec les autorités judiciaires et d’autres autorités compétentes pour fournir un soutien personnalisé en matière de renforcement des capacités afin d’améliorer les connaissances en matière de propriété intellectuelle et les compétences des juges dans ce domaine. Il s’agissait notamment de programmes nationaux de formation judiciaire en Albanie, au Kazakhstan, aux Philippines et en République‑Unie de Tanzanie, ainsi que de formations judiciaires régionales et sous‑régionales en Afrique, dans la région des États baltes et dans les pays lusophones.
* Ressources à destination des magistrats : En 2023, l’OMPI a publié : i) le [Guide international sur la gestion des litiges en matière de brevets dans le monde entier à l’intention des juges](https://www.wipo.int/about-patent-judicial-guide/fr/index.html); ii) la [Série Référentiels sur la propriété intellectuelle](https://www.wipo.int/publications/fr/series/index.jsp?id=240); et iii) un volume de la Collection OMPI des jugements les plus déterminants en matière de propriété intellectuelle.
1. La base de données [WIPO Lex](https://www.wipo.int/fr/web/wipolex/) offre un accès gratuit à des informations juridiques actualisées sur la propriété intellectuelle dans le monde entier, y compris des lois et des règlements, des traités et des décisions judiciaires de premier plan, permettant aux décideurs d’élaborer des politiques appropriées et non discriminatoires pour soutenir les activités productives, la création d’emplois décents, l’esprit d’entreprise, la créativité et l’innovation. La base de données WIPO Lex est constituée et mise à jour par des experts, de sorte que les professionnels de la propriété intellectuelle, les législateurs, les juges, les étudiants et d’autres personnes puissent facilement se tenir au courant de l’évolution rapide des lois sur la propriété intellectuelle et de leurs interprétations. En 2023, la base de données WIPO Lex a ajouté 406 nouvelles lois de 66 pays. Elle contient désormais plus de 17 000 lois, couvrant les législations nationales en matière de propriété intellectuelle et de propriété intellectuelle de 201 juridictions, ainsi que 236 traités de propriété intellectuelle, y compris les 26 traités administrés par l’OMPI. En outre, la collection WIPO Lex Judgments s’est enrichie des jugements les plus déterminants en matière de propriété intellectuelle de la Cour de justice de l’Union européenne, de l’Inde, de la Mongolie, du Nigéria, de Singapour et de l’Ukraine, couvrant ainsi 35 juridictions. La base de données WIPO Lex a contribué à la réalisation de la cible 16.10, ainsi que des cibles 8.3 et 10.3.
2. Le **Centre d’arbitrage et de médiation** de l’OMPI a continué à réduire les obstacles à l’accès des parties prenantes à la propriété intellectuelle, en particulier les PME et les entrepreneurs, à ses options de règlement extrajudiciaire des litiges, contribuant ainsi à la réalisation de la cible 16.3.
3. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, l’OMPI, en coopération avec le Ministère du Commerce et de l’Industrie du Qatar, a organisé le 14 novembre 2023 un webinaire sur l’arbitrage et la médiation des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie, qui visait à sensibiliser à l’importance de l’arbitrage et de la médiation dans les litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie et au rôle du Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, ainsi qu’à échanger les meilleures pratiques entre les parties prenantes qataris dans ce domaine. Le webinaire a été suivi par 50 participants qataris et a contribué à la réalisation de la cible 16.3.
4. Le soutien et le développement de services d’arbitrage et de médiation efficaces dans les États membres permet d’assurer l’accès à la justice pour tous et de mettre en place des institutions efficaces. Dans les pays en transition et les pays développés, les initiatives suivantes ont continué à contribuer aux cibles 16.3. et 16.6 :
* Un *protocole d’accord avec Turkpatent sur le règlement extrajudiciaire des litiges* a été signé en juillet 2023.
* Un *protocole d’accord avec la direction générale de la propriété industrielle et l’école de la magistrature de la République d’Albanie* sur le renforcement du système judiciaire et des services de protection de la propriété intellectuelle a été signé en juillet 2023.
* Un *protocole d’accord avec la Pologne* sur la poursuite d’un programme de formation judiciaire a été signé le 20 septembre 2023.
* Un *webinaire régional virtuel sur le calcul des dommages‑intérêts pour les atteintes à la propriété intellectuelle* a eu lieu le 28 février 2023. Il a permis d’approfondir les connaissances des participants de la région des pays d’Europe centrale et des États baltes sur le calcul des dommages‑intérêts pour les atteintes à la propriété intellectuelle grâce à l’échange d’expériences pertinentes provenant de différents pays européens.
* Un *webinaire de l’OMPI sur la médiation des litiges en matière de propriété intellectuelle et de technologie* a été organisé, en collaboration avec Sakpatenti et l’Association des médiateurs de Géorgie, le 23 mars 2023.
* Un *séminaire régional pour les juges sur les questions actuelles en matière de droits de propriété intellectuelle*a eu lieu les 12 et 13 septembre 2023 à Liepāja, en Lettonie, afin d’informer les juges de la région balte des derniers développements dans le domaine de la propriété intellectuelle, de faciliter l’échange d’expériences judiciaires et de développements jurisprudentiels pertinents en matière de propriété intellectuelle et d’aider à la création d’un réseau de juges spécialisés dans la propriété intellectuelle.
* L’OMPI a soutenu et participé à la *Conférence internationale sur la médiation pour les PME* le 30 mai 2023 à Šamorín (Slovaquie).
* Un *atelier sur l’examen judiciaire de l’enregistrabilité des marques et la rédaction des jugements* a été organisé les 6 et 7 septembre 2023 à Tirana (Albanie), afin de fournir aux juges albanais et aux membres de la commission d’appel de l’Office de la propriété intellectuelle des outils pour rédiger efficacement leurs jugements.
* Un *atelier national sur l’application des droits de propriété intellectuelle* s’est tenu les 7 et 8 novembre 2023 à Sarajevo (Bosnie‑Herzégovine) afin de renforcer les capacités des procureurs et des fonctionnaires chargés de l’application des droits de Bosnie‑Herzégovine à traiter les atteintes à la propriété intellectuelle et de promouvoir l’utilisation du manuel de formation personnalisé de l’OMPI, ainsi que d’encourager la coopération stratégique entre les parties prenantes du secteur public et du secteur privé.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

1. Dans le domaine de la **coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire**, l’OMPI s’est efforcée de créer une plateforme d’échange d’informations et de compétences, en particulier entre les pays en développement et les PMA. En 2023, la *deuxième table ronde sur la promotion de la coopération Sud‑Sud et triangulaire dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l’innovation* s’est déroulée en format hybride le 16 mai 2023 et s’est concentrée sur l’échange d’expériences et la priorisation des groupes thématiques pour de futures initiatives. S’appuyant sur la première table ronde qui s’est tenue le 14 octobre 2022, 120 participants se sont engagés dans des discussions sur les meilleures pratiques pour la réalisation de projets axés sur le développement, et sur l’importance de la coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire dans la réalisation des ODD. Les groupes thématiques prioritaires identifiés sont l’innovation verte et le transfert de technologie, l’innovation agricole, la propriété intellectuelle et la numérisation, la gestion de la propriété intellectuelle et les économies créatives. Les travaux de l’OMPI dans ce domaine contribuent à la réalisation de la cible 17.6.
2. Achevé en 2022, le projet sur les outils pour des propositions de projets du Plan d’action pour le développement réussies a permis d’obtenir les résultats suivants, qui ont été intégrés dans les travaux réguliers de l’OMPI : i) un guide pour la préparation, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement; ii) un catalogue en ligne consultable des projets et des résultats du Plan d’action pour le développement; iii) un cours d’apprentissage à distance sur la gestion des projets du Plan d’action pour le développement, qui bénéficiera à environ 114 participants en 2023; et iv) des formations personnalisées sur l’élaboration et la mise en œuvre de projets pour les États membres et d’autres parties prenantes concernées, y compris des vidéos informatives et des infographies. Cette nouvelle méthodologie de projets du Plan d’action pour le développement contribue à la réalisation de la cible 17.9.
3. Dans le domaine des **défis mondiaux et des partenariats**, [WIPO GREEN](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/) a réuni des acteurs clés pour catalyser l’innovation et la diffusion des technologies vertes grâce à sa base de données, son réseau et ses projets d’accélération, contribuant ainsi de manière tangible à la réalisation de la cible 17.7. Son réseau de partenaires comprend plus de 150 organisations engagées dans la lutte contre le changement climatique et les défis environnementaux dans le monde entier, et les projets d’accélération constituent un autre moyen de coopérer avec les offices de propriété intellectuelle, les ministères concernés et les acteurs locaux pour relever ces défis sur le terrain.
4. La [coopération trilatérale entre l’OMS, l’OMPI et l’OMC sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce](https://www.wipo.int/policy/fr/global_health/trilateral_cooperation.html) a continué à contribuer aux objectifs 17.9 et 17.14. Le 27 juin 2023, un [webinaire](https://www.wipo.int/policy/fr/news/global_health/2023/news_0008.html) commun sur le *transfert de technologie du point de vue des praticiens* a été organisé pour renforcer la capacité des décideurs politiques et des experts à obtenir un accès équitable aux technologies de santé liées à la COVID‑19 et à mieux se préparer aux futures pandémies. Cet événement était le quatrième d’une série d’ateliers trilatéraux organisés dans le cadre de la collaboration existante.
5. Un [*atelier*](https://www.wto.org/french/news_f/news23_f/trip_14dec23_f.htm) *régional sur le commerce et la santé publique* a eu lieu du 10 au 14 décembre 2023 au Koweït, organisé en étroite collaboration avec l’OMC et l’OMS et accueilli par le Centre d’économie et de finance du Moyen‑Orient du Fonds monétaire international (FMI‑CEF). Cet atelier a permis de dispenser une formation interdisciplinaire sur des questions à l’intersection de la santé publique, de la propriété intellectuelle et du commerce, et a servi de forum aux représentants des gouvernements des États membres et des observateurs des pays arabes et du Moyen‑Orient pour partager les expériences, les politiques, les pratiques et les approches propres à chaque pays et à chaque région afin de résoudre les problèmes liés à la pandémie de COVID‑19.
6. La base de données WIPO Lex a continué à contribuer à la réalisation de la cible 17.10, en mettant en œuvre l’article 2 de l’[*Accord*](https://www.wto.org/english/tratop_e/trips_e/wtowip_e.htm) *entre l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle et l’Organisation mondiale du commerce*, en vertu duquel elle met à la disposition du public les lois soumises par les États membres conformément à leurs obligations conventionnelles et à des fins d’aide à l’administration du système commercial multilatéral dans le cadre de l’OMC.
7. Contribuant à la réalisation de la cible 17.17, le [Dialogue annuel OMPI‑ONG parties prenantes](https://www.wipo.int/about-wipo/fr/dg_tang/news/2023/news_0028.html) s’est tenu pendant la soixante‑quatrième Assemblée des États membres de l’OMPI en juillet 2023. Plus de 50 représentants accrédités d’ONG du monde entier ont participé à cet événement, qui a mis en lumière le rôle important des ONG en tant que partenaires essentiels dans la construction d’un écosystème mondial de propriété intellectuelle plus inclusif.
8. En collaboration avec l’Association of University Technology Managers (AUTM), l’OMPI a organisé le Sommet international sur le transfert de connaissances et de technologies 2023, qui s’est tenu les 6 et 7 novembre 2023 à Santiago du Chili. Lors de ce sommet, les responsables du transfert de connaissances et de technologies d’associations du monde entier ont participé à des discussions visant à développer et à aborder les exigences, les défis et les solutions potentielles associés aux domaines du transfert de connaissances et de technologies. L’OMPI a également présenté ses initiatives en matière de transfert de technologie lors d’une conférence annuelle du Réseau Curie, qui s’est tenue en juin 2023 en France. Ces événements ont contribué à la réalisation de la cible 17.7.
9. Les travaux de l’OMPI sur la **propriété intellectuelle et l’innovation** ont contribué à la réalisation de la cible 17.6 grâce à ses partenariats existants. Le partenariat ‟Accès à la recherche pour le développement et l’innovation” (ARDI) vise à accroître la disponibilité de l’information scientifique et technique dans les pays en développement. ARDI a donné accès à 55 000 revues, livres et ouvrages de référence scientifiques et techniques sur abonnement, provenant du contenu de plus de 110 éditeurs. Le Programme d’accès à l’information spécialisée en matière de brevets (ASPI) est un autre partenariat public‑privé administré par l’OMPI, rendu possible par la coopération des principaux fournisseurs d’information en matière de brevets. Il permet aux pays et territoires en développement éligibles d’accéder gratuitement ou à faible coût à des outils et services sophistiqués de recherche et d’analyse de données sur les brevets. Il compte plus de 80 utilisateurs institutionnels actifs.
10. Le réseau de transfert de technologie dans les États baltes a continué à créer les conditions nécessaires au développement des ressources humaines professionnelles dans le domaine du transfert de technologie. Le réseau est constitué d’un ensemble de professionnels de la commercialisation de la propriété intellectuelle dans la région. Un protocole d’accord a été signé avec le réseau le 28 octobre 2022. Suite à l’engagement de l’OMPI de fournir un renforcement des capacités et une assistance technique dans le cadre du protocole d’accord, un programme de mentorat pour le réseau de bureaux de transfert de technologie des États baltes visant à encourager les entreprises dérivées a été formulé en 2023 et devrait être lancé en 2024.
11. Dans le domaine de la **coopération pour le développement**, le programme d’enseignement à distance de l’**Académie de l’OMPI** a continué à servir de faire partie du comité directeur de UNSDG : Learn, contribuant ainsi à la cible 17.9. Le comité directeur de UNSDG : Learn est une initiative mise en place par l’Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour offrir un point d’accès commun aux ressources en ligne sur les thèmes associés aux ODD. L’initiative a attiré 60 000 participants environ. Le Cours général sur la propriété intellectuelle de l’Académie de l’OMPI est proposé à la plateforme UNSDG : Learn afin de renforcer la pertinence des connaissances en matière de propriété intellectuelle pour l’innovation et le développement économique, social et culturel, et en particulier les ODD 9 et 4.
12. La dixième réunion régionale arabe de coordination des chefs d’offices de propriété industrielle s’est tenue du 24 au 26 octobre 2023 à Tunis (Tunisie). La réunion visait à améliorer les fonctions des offices de propriété intellectuelle en encourageant l’innovation et en aidant les entreprises à mieux utiliser le système de propriété intellectuelle dans la région arabe, en fournissant une instance leur permettant de partager les réussites et les défis nationaux, et pour discuter de l’utilisation du système de propriété intellectuelle pour la compétitivité des entreprises par les PME et les jeunes entreprises, et le développement d’un écosystème de propriété intellectuelle et d’innovation inclusif favorable aux femmes et aux jeunes. La réunion a également souligné la nécessité de sensibiliser aux questions environnementales régionales et d’identifier les actions potentielles que les offices de propriété intellectuelle peuvent entreprendre pour soutenir l’innovation et le déploiement des technologies vertes. La réunion contribue à la réalisation de la cible 17.8, ainsi que des cibles 5.5, 5.b, 6.a, 7.b, 9.4, 14.1 et 14.a.
13. **Activités entreprises par l’OMPI dans le cadre du système des Nations Unies**
14. L’OMPI a poursuivi son partenariat avec d’autres agences des Nations Unies en vue de la réalisation des ODD.
15. À l’appui des cibles 13.1 et 13.3, la Base de données WIPO GREEN sur les technologies innovantes et les besoins dans ce domaines a été reconnue comme une solution numérique révolutionnaire pour lutter contre le changement climatique lors de [l’événement numérique sur les objectifs de développement durable](https://www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023) tenu le 17 septembre 2023 au siège des Nations Unies à New York.
16. À l’appui des cibles 3.3, 3.8 et 3.b, la coopération trilatérale de l’OMS, l’OMPI et l’OMC sur la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce ont organisé le dixième symposium technique sur le thème ‟Préparer l’avenir : santé humaine et changement climatique”, le 14 novembre 2023, qui a souligné l’importance d’explorer les intersections entre la santé publique, le commerce et la propriété intellectuelle afin d’exploiter les outils existants et de développer de nouvelles technologies pour faire face aux effets du changement climatique sur la santé humaine.
17. La coopération trilatérale entre l’OMS, l’OMPI et l’OMC a également lancé en 2023 une [deuxième mise à jour](https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4590) de l’extrait intitulé ‟Approche intégrée de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle pour faire face à la pandémie de COVID‑19”, qui présente les défis posés par la pandémie de COVID‑19 par rapport aux cadres politiques intégrés de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle.
18. L’OMPI a également contribué au [Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable](https://unsdg.un.org/fr/resources/directives-relatives-au-plan-cadre-de-cooperation-des-nations-unies-pour-le-developpement). Dans le cadre des activités du plan de travail conjoint de l’équipe de pays des Nations Unies pour le [Cabo Verde](https://unsdg.un.org/fr/un-in-action/cabo-verde), l’OMPI a fourni une assistance législative, sous la forme d’un examen du code national de la propriété intellectuelle et d’un soutien à la rédaction de propositions relatives à une réglementation des indications géographiques, au statut des agents de propriété intellectuelle et à la présentation électronique des demandes d’enregistrement des droits de propriété intellectuelle. L’OMPI a également fourni une assistance technique pour la rédaction de lignes directrices opérationnelles à l’intention des organes directeurs de la politique et la stratégie nationales en matière de propriété intellectuelle, ainsi que pour l’élaboration d’un programme de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de renforcement des capacités, et de sa feuille de route de mise en œuvre dans les secteurs prioritaires. Ces activités ont contribué à la réalisation des cibles 4.4, 4.7, 8.3, 9.3 et 9.b.
19. En coopération avec l’UNESCO, l’Académie de l’OMPI a organisé la cinquième édition du [cours d’encadrement](https://www.wipo.int/academy/fr/news/2023/news_0026.html) sur la *propriété intellectuelle, la science et l’innovation à l’intention des femmes scientifiques et innovatrices*, qui s’est déroulé du 25 au 28 avril 2023 et qui visait à donner à 20 femmes scientifiques primées, originaires de 16 pays, les moyens de tirer parti du système de propriété intellectuelle et d’utiliser la propriété intellectuelle comme un outil dans leur parcours potentiel de la recherche à la commercialisation. Ces femmes scientifiques ont également participé à une table ronde sur le thème ‟[Les femmes et les sciences: façonner l’avenir](https://webcast.wipo.int/video/WIPO_UNESCO_KIPO_ACAD_GE_23_2023-04-26_PM_119180)”, qui a été organisée en format hybride dans le contexte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle le 26 avril 2023. Plus de 1500 participants ont discuté de stratégies visant à créer des environnements favorables aux femmes et aux filles dans les domaines des STEM et du système de propriété intellectuelle.
20. En coopération avec l’initiative ‟[eTrade for Women](https://unctad.org/topic/ecommerce-and-digital-economy/etrade-for-women)” de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l’Académie de l’OMPI a en outre organisé une série de cours magistraux sur la propriété intellectuelle pour les PME numériques et sur la création d’entreprises numériques dirigées par des femmes, à l’intention de 50 entrepreneuses d’Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de l’ASEAN et du Pacifique. Ces activités ont été entreprises pour soutenir les cibles 5.5 et 5.b.
21. Dans le domaine de la **coopération Sud‑Sud et de la coopération triangulaire**, l’OMPI a poursuivi sa coordination et sa coopération régulières avec l’Office des Nations Unies pour la coopération SudSud (UNOSSC) et d’autres agences des Nations Unies, afin de garantir une approche harmonisée visant à faciliter les initiatives de coopération SudSud et de coopération triangulaire. Lors de la *deuxième table ronde sur la promotion de la coopération Sud‑Sud et triangulaire dans les domaines de la propriété intellectuelle et de l’innovation*, qui s’est déroulée en format hybride le 16 mai 2023, Mme Dima Al‑Khatib, directrice de l’UNOSSC, a prononcé un discours spécial et a animé une session. Environ 120 participants des États membres et des OIG et ONG concernées ont participé à la réunion en personne et en ligne.

# Assistance fournie par l’OMPI à ses États membres à leur demande

1. Au cours de l’année 2023, le Secrétariat n’a reçu aucune demande d’assistance de la part des États membres concernant spécifiquement la réalisation des ODD

[Fin du document]

1. La liste des ODD et des cibles associées est disponible ici [: https://sdgs.un.org/fr/goals](https://sdgs.un.org/fr/goals). [↑](#footnote-ref-2)
2. De plus amples informations sur les services et mesures d’appui de l’OMPI en rapport avec la COVID 19 sont disponibles à lʼadresse : <https://www.wipo.int/fr/web/covid-19/> [↑](#footnote-ref-3)
3. La quarante-troisième session de l’IGC a demandé au Secrétariat d’organiser trois activités virtuelles. [↑](#footnote-ref-4)
4. En juillet 2022, les États membres de lʼOMPI ont décidé de convoquer, au plus tard en 2024, une conférence diplomatique en vue de conclure un *instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétique*. [↑](#footnote-ref-5)
5. Les crédits de réduction certifiée des émissions (CER) délivrés pour les projets du mécanisme de développement propre dans le cadre du protocole de Kyoto répondent aux critères établis par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) pour compenser les émissions de GES des organisations du système des Nations Unies, et 2% de tous les CER délivrés sont transférés au Fonds d’adaptation (AF) établi dans le cadre du protocole de Kyoto pour que l’AF monétise et finance des projets et des programmes d’adaptation concrets dans les pays en développement qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes du changement climatique. La CCNUCC s’est engagée à faciliter les efforts des organisations du système des Nations Unies pour atteindre la neutralité climatique et a négocié un accord à long terme avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement en tant qu’administrateur de l’AF pour l’achat d’URCE de l’AF qui sont ensuite ‟annulées” (terminologie utilisée dans leur contexte) lorsqu’elles sont ‟rachetées”. Afin de compenser ses émissions inévitables (dues aux bâtiments et aux déplacements), l’OMPI achète ces REC en gros par l’intermédiaire de la CCNUCC et les utilise sur une base annuelle en fonction des émissions calculées jusqu’à ce que le stock soit entièrement utilisé. La CCNUCC certifie chaque année, à la demande de l’OMPI, qu’une quantité équivalente aux émissions annuelles totales de GES de l’OMPI, telles que déclarées conformément aux principes de l’inventaire des GES des Nations Unies pour l’année concernée, a été compensée, jusqu’à ce que le total de ces quantités annuelles atteigne la quantité d’URCE ‟annulées” dans le cadre de cet accord. [↑](#footnote-ref-6)
6. Voir le document WO/GA/55/12, paragraphe 309. [↑](#footnote-ref-7)